

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 27 MAI 2024

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA, Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Patrick PAGLIA, Maryse GIROD, Ismaël MOUMAN, Chantal GRISIER, Christophe VAILLANT – Adjoints, Luc BERNARD, Jean-Luc PARIS, Elisabeth CARLIN, Chantal CLAUDEL, Patricia BURGUNDER, Sylvie NARDIN, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Martial DUCASSE, Rachid DAGHMOUMI, Dahlila MEDDOUR, Etienne BOURQUIN, Leila SCHOTT, Rémi ENDERLIN, Gilles LAZAR, Maryse PORTAZ, Marianne ECOFFET, Sylvie DAVAL, Jean-Claude ANCELIN, Ouari BELAOUNI, Quentin HAFEKOST, Anne-Marie BOUCHE - Conseillers.

Excusés : Mmes, MM. Dominique VARESCHARD, Pierre-Yves SUTTER, Catherine FORTES

Absent :

Procurations : Mme Dominique VARESCHARD à Mme Martine PEQUIGNOT  
M. Pierre-Yves SUTTER à Mme Sylvie NARDIN  
Mme Catherine FORTES à Mme Patricia BURGUNDER

**Le Maire** ouvre la séance, donne lecture des procurations qui lui ont été transmises. Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe est nommée secrétaire de séance.

En préambule, **Gilles LAZAR- Conseiller Municipal Liste Héricourt en Commun** intervient : M. le Maire excusez-moi de vous interrompre, est-ce que vous pourriez nous faire un compte-rendu des événements survenus à Héricourt samedi 25 mai dernier ?

**Le Maire** : non pas maintenant. Je le ferai quand j'aurai décidé de le faire.

**Gilles LAZAR** : ce serait quand même correct pour les conseillers municipaux et pour la population de le faire aujourd'hui.

**Le Maire** : je le ferai, mais au moment où je l'aurai décidé. Je n'attends pas d'être interrogé par l'Opposition pour faire ce compte-rendu que j'ai prévu au cours de la séance.

**Gilles LAZAR** : l'Opposition joue son rôle en posant cette question M. BURKHALTER. Donc vous ne voulez pas faire un compte-rendu ?

**Le Maire** : je ne vais le faire pas immédiatement. Pour l'instant nous allons recevoir les comités de quartiers qui interviennent en premier point car ils n'assisteront peut-être pas à toute la séance.

**Gilles LAZAR** : c'est regrettable.

---

### RAPPORT N1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

**Le Maire** explique que le compte-rendu de la précédente réunion venant tout juste d'être distribué sur table, il sera approuvé lors de la prochaine séance afin que les Elus puissent tranquillement en prendre connaissance.

## RAPPORT N°2 : PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITE DES COMITES DE QUARTIERS

**Le Maire** : je remercie la présence de la presse, évidemment ce type de séance est susceptible de les intéresser plus que d'habitude et je passe la parole aux comités de quartiers et à **Danièle BOURGON – Adjointe à l'Environnement** - en charge des Comités de Quartiers pour un propos liminaire.

**Danièle BOURGON** : nous avons vu avec M. le Maire et la Municipalité pour faire intervenir les trois comités de quartiers : le comité de quartier centre qui est représenté par M. Roland SCHLIENGER, M. Etienne MUNEUX qui représente le quartier Ouest et M. Patrice TISSERANT délégué du quartier Est. Les comités de quartiers se réunissent tous les deux mois voire pour certains tous les trois mois, tout dépend de l'importance des demandes et des doléances. Une fois par mois, chaque délégué est invité à la Régie Travaux que présente M. MANCASSOLA – Adjoint aux Travaux,

Le Maire invite M. Etienne MUNEUX est appelé à venir à présenter les activités du comité de quartier Ouest.

**COMITE DE QUARTIER OUEST – M. ETIENNE MUNEUX** : bonsoir à tous. Je me présente, j'habite rue des Cités Dolfus ,je suis enseignant SVT au lycée Aragon. D'ailleurs je remercie le Conseil Municipal pour son implication concernant le Lycée Aragon. Je suis à la tête du comité de quartier Ouest depuis novembre 2022 en remplacement de Mme MORAS. Je tiens à remercier M. le Maire et Mme BOURGON pour nous avoir donné la parole, Mme BOURGON assiste d'ailleurs à toutes nos réunions.

Le Comité de Quartier Ouest se réunit tous les 3 mois. En moyenne entre 12 et 15 personnes assistent à nos séances. C'est intéressant et nous constatons une certaine assiduité. Les comptes-rendus sont rédigés par Mme BOURNIER de main de maître, je tiens à la remercier. Pour ce qui concerne le déroulé des réunions : nous faisons l'inventaire des demandes des habitants et des choses qu'ont pu voir les délégués. Mme BOURGON en prend note et lors de la réunion de quartier suivante on fait le point avec elle sur l'avancée des demandes.

Dans l'ensemble, les demandes sont bien prises en compte même si quelque fois il faut attendre un certain temps, et je ne vous cache pas que qu'un petit temps de latence existe sur certains points alors que sur d'autres nous constatons un temps de réactivité plus rapide. Les différentes doléances pour lesquelles nous avons eues une réponse favorable : la voirie, la vie de quartier. J'avais juste une petite chose à demander à M. le Maire : serait-il possible de balayer de manière régulière les pistes cyclables parce que nous n'avons pas de contrat chez Michelin et c'est compliqué pour le remplacement des chambres à air. Des gens mal intentionnés s'amusent à casser du verre sur les pistes cyclables de manière récurrente. C'est d'une part dangereux et d'autre part c'est onéreux pour les cyclistes. Cela concerne surtout la piste qui mène au Leclerc. Je vous remercie de votre attention.

**Le Maire** : Merci M. MUNEUX. Nous allons transmettre votre demande à l'agent qui conduit la balayeuse.

**Marianne ECOFFET – Conseillère Municipale Liste Héricourt en Commun** : je voulais savoir si vous aviez des exemples à nous donner sur les demandes exprimées sur les choses qui intéressent les gens du quartier.

**Etienne MUNEUX** : des fauchages ponctuellement sur certaines zones ou alors des désherbages, des poteaux qui penchaient qui ont été redressés. Ce sont généralement, 75 à 80% des cas, des problèmes de voirie. Des bouches d'égout qui sont décelées par exemple.

Le Maire remercie M. MUNEUX et donne la parole à M. SCHLIENGER.

**COMITE DE QUARTIER CENTRE – M. ROLAND SCHLIENGER** : M. le Maire, Mmes et MM. les Conseillers, je me présente je suis Roland SCHLIENGER, Comité de quartier Centre, j'ai remplacé Mme HERRGOTT cela fait maintenant une dizaine d'années. Depuis les 3 dernières années, beaucoup de changements ont eu lieu au centre ville : le parc urbain qui attire beaucoup de monde qui passe devant chez moi d'ailleurs car j'habite rue des Prés. L'esplanade Jean-Pierre MICHEL et le parvis de l'église qui est très bien pour les mariages et les enterrements. Comme je suis porte-drapeau, quand il y a un enterrement bien souvent on était déplacé à cause des voitures. Le musée Minal qui va être fait d'ici peu. Quant aux prochaines années à venir, il y aura le prolongement du parc urbain, la gare routière et son îlot de fraîcheur, la nouvelle piste cyclable.

Je termine en remerciant tous les services municipaux qui sont toujours à l'écoute quand on fait les réunions de travaux. C'est très bien pour la propreté, le fleurissement et pour la voirie. Merci.

**Le Maire** : Merci M. SCHLIENGER. J'appelle maintenant M. Patrice TISSERANT qui a pris la main il y a quelques jours. Il faut le dire puisque nous faisons le bilan des activités des comités de quartiers : le comité de quartier Est ne fonctionne pas réellement. Depuis plusieurs années nous constatons des difficultés, notamment lors de l'assemblée générale constitutive où nous avons eu très très peu de personnes. Nous n'avons pas relancé directement, il y a eu la période COVID aussi qui a impacté ce quartier. Il y a eu des habitudes de fonctionnement qui ont perturbé et qui ont freiné les personnes à participer au comité. Les échanges tournaient parfois en rond et parfois en affrontements politiques. Le public s'en est un peu désintéressé.

Patrice TISSERANT est un peu l'âme de ce quartier, il y vit depuis très longtemps. Son père était bien connu dans Héricourt, il a été Conseiller Municipal à nos côtés. Nous l'avons un peu coopté, vous nous en excuserez, pour relancer le mouvement sur ce comité de quartier qui en a besoin. C'est un quartier comme un autre. Il y a trois grands secteurs de découpage des comités de quartiers et je suis heureux qu'il ait accepté de reprendre la main. J'invite Mme BOURGON à l'accompagner dans son démarrage et à convoquer une assemblée générale spécifique sur ce quartier pour redonner un peu d'élan. Les deux autres comités fonctionnent très bien, mais je conclurai mon propos avec l'intervention de M. TISSERANT qui sera très succincte je suppose,

**COMITE DE QUARTIER EST – M. PATRICE TISSERANT** : bonsoir M. le Maire et chers conseillers et conseillères. Je remercie M. le Maire et Mme BOURGON – Adjointe à l'Environnement. Je représente le quartier Est et au sein de notre commune, je suis une personne très proche de la population. Je saurai effectivement écouter et présenter leurs réclamations afin de trouver au mieux une solution à y apporter. Je suis une personne bienveillante, j'ai la capacité à me montrer compréhensif, indulgent et attentionné envers autrui. Je saurai porter à votre connaissance leurs doléances afin que nous puissions trouver tous ensemble une solution.

**Fernand BURKHALTER** : merci. Je n'en attendais pas moins. Je reconnais vos qualités, Je sais que vous avez repris la main et que vous êtes à l'écoute de ce quartier depuis très longtemps, vous êtes attentif, vous avez une approche humaniste des choses et je pense que vous saurez assurer pleinement cette fonction qui a été un peu laissée en déshérence au cours des deux dernières années.

Un mot de plus : la Municipalité peut se féliciter de l'action des comités de quartiers, ils ont été revigorés, le centre et l'ouest fonctionnent très bien avec une présence assidue, des propositions, des observations, des apports non négligeables. Je rappelle que l'aménagement de l'avenue de St Valbert résulte d'une réclamation portée de façon importante par le comité de quartier. Il y a donc parfois de grands projets qui sont impulsés par les comités de quartiers. Ce sera peut-être encore le cas dans d'autres situations. Franchement, il faut se féliciter de l'action des comités de quartiers qui ont prennent toute leur part à la vie communale dans un esprit de cordialité, d'entente, de proposition et non d'opposition. Il faut rappeler que les comités de quartiers ne doivent pas être le creuset de l'Opposition. Il existe un débat municipal, c'est normal, mais les comités de quartiers ne sont pas là pour être le réceptacle des aigreurs des uns et des autres mais pour avancer. Je me félicite que le schmilblick avance !

Merci aux rapporteurs.

M. LAZAR le débat est clos, les rapporteurs sont partis, il est dommage que vous n'ayez pas posé vos questions lorsqu'ils étaient présents, car ils n'ont plus la parole. L'objet de ce point de l'ordre du jour était d'introduire un dialogue avec les représentants des comités de quartiers et non avec le Maire.

**Gilles LAZAR** : je souhaite faire une intervention globale. L'objet de la réunion est la tenue d'un Conseil Municipal dont vous êtes le garant. Héricourt a été à l'avant-garde de la création des comités de quartiers sous le mandat de Jean-Pierre MICHEL avec Jean-Michel VILLAUME qui était premier adjoint. J'étais à l'époque adjoint à la citoyenneté et donc nous avons créé ensemble les comités de quartiers. Je suis heureux de voir que cela perdure, même si depuis quelques années, ils étaient silencieux. C'est très bien de les revoir autour de cette table, d'autant plus que le règlement intérieur des comités de quartiers les oblige à présenter un bilan tous les ans.

Je félicite les membres des comités de quartiers et leurs délégués, de faire ce travail qui n'est pas facile. Il n'est pas facile d'entendre les doléances des habitants et de les faire remonter à la Mairie et que celle-ci les redescende. Cela fonctionne, tant mieux, nous souhaitons que cela se poursuive. Ce que je regrette toutefois, c'est qu'ils ne participent plus au Contrat Local de Sécurité et qu'ils ne sont plus les moteurs actifs qu'ils étaient lors de la Fête de la Fraternité. Ce sont eux qui ont créé cette fête et c'est dommage qu'ils n'en soient plus les moteurs.

Je crois qu'ils entendent ce que les habitants disent sur Héricourt, et notamment les problèmes de sécurité que notre ville traverse. Je me permets de mettre le doigt sur ce qui s'est passé il y a deux jours à Héricourt...

**Le Maire** : c'est insupportable, vos propos sont insupportables. Vous agitez un chiffon rouge sur tout ce qui bouge. Vous n'avez plus la parole, c'est terminé.

**Gilles LAZAR** : M. BURKHALTER laissez-moi parler s'il vous plaît. Ne me coupez pas la parole. Vous avez déclaré dans la presse que les tirs avaient été en l'air...

**Martine PEQUIGNOT** : le point de débat doit porter sur les comités de quartiers et pas sur autre chose. Ce n'est pas le moment, c'est incorrect.

**Gilles LAZAR** : je ne suis pas hors sujet, on est dans les compétences des comités de quartiers et votre attitude a choqué.

**Le Maire** : la police municipale que vous préconisez aurait été inefficace.

**Gilles LAZAR** : votre attitude depuis 8 ans est de dire qu'il ne se passe rien à Héricourt.

**Le Maire** : la campagne électorale n'a pas démarré M. LAZAR.

**Gilles LAZAR** : je souhaite que les comités de quartiers puissent prendre à bras le corps aussi ce souci. Je sais que vous n'êtes pas très à l'aise avec cette situation-là, mais laissez parler les Elus de l'Opposition qui représentent je vous le rappelle, 38% de la population.

**Fernand BURKHALTER** : vous m'avez interrogé sur ce sujet mais sans votre interrogation, je me serais quand même adressé à la population comme je l'ai fait en direction de la presse. J'ai été mobilisé samedi dès les premières minutes puisqu'une directrice d'école m'a appelé. Mais j'y reviendrai tout à l'heure quand ce sera le moment, plutôt à la fin du Conseil Municipal. M. LAZAR, je ne réponds pas à vos injonctions, je suis libre et je n'obéis pas aux ordres du Parti Communiste.

**Maryse PORTAZ – Conseillère Municipale Liste Héricourt en Commun** : je tiens quand même déjà à vous remercier pour avoir félicité les personnes qui ont fait vivre le comité Est pendant tant d'années ! Franchement c'est bien pour les personnes qui ont animé ce comité de quartier ! Cela vous fait rire, moi pas.

Dans les comités de quartiers il y avait quand même une personne qui était chargée de participer aux réunions du CLS. Donc cela fait partie du rôle des comités de quartiers, qui en ont été écartées. Depuis le temps, nous avons demandé pour justement que la population soit informée, qu'il y ait une parution dans le magazine Héricourt-Petits Villages, afin de donner des informations sur les comités de quartiers. Cela n'a toujours pas été fait depuis 2014. Il y a beaucoup de personnes qui ne savent pas qui est à la tête des comités de quartiers, quel est leur rôle etc. Un comité de quartier c'est fait également pour faire de la politique, puisque c'est s'intéresser à la vie de la ville. Héricourt est une ville qui concerne tous les habitants, quelles que soient leurs opinions, c'est la politique de la ville.

**Danièle BOURGON** : les personnes des comités de quartiers sont très assidues, vous en avez eu le compte-rendu ce soir...

**Maryse PORTAZ** : c'était déjà le cas pour nous avant au comité de quartier Est.

**Le Maire** : je rappelle que la Municipalité c'est nous et pas vous. L'exécutif ce n'est pas vous, vous êtes dans l'Opposition.

**Maryse PORTAZ** : nous savons très bien que la réponse qui nous était donnée à chaque proposition, était que les comités de quartiers avaient un statut consultatif et que nous n'avions rien à dire. En tout cas, merci je retransmettrai les informations à ceux qui participaient au comité de quartier Est avant.

**Danièle BOURGON** : ils sont partis les uns après les autres, donc vous avez raison cela fonctionnait bien...

**Maryse PORTAZ** : ils vous ont tous donné les raisons pour lesquelles ils sont partis.

**Anne-Marie BOUCHE – Conseillère Municipale Liste Héricourt Vivante** : M. le Maire, est-ce que vous avez l'intention un jour de refaire une réunion de Contrat Local de Sécurité ? Quelle année ? Merci.

**Le Maire** : je le réunis en général une fois par an. Le CLS n'est pas une instance de décision. On y fait plutôt un bilan de ce qui a été fait au cours de l'année écoulée au sein du GPO – groupement de proximité qui siège avec la Police, ce sont 7 ou 8 personnes grand maximum qui fournissent un travail très efficace, justement parce que le groupe est réduit. Ce ne sont pas 20 ou 25 personnes qui viennent souvent de l'extérieur. On le réunit en général une fois par an. Il a été réuni il y a une année environ. On va le réunir, il n'y a pas de souci. Le GPO fonctionne très bien. C'est une idée que je ne partageais pas forcément au départ, mais je pense qu'il est très utile parce qu'il rassemble la police, elle existe encore et ils sont réactifs il faut le dire, la gendarmerie, les adjoints et les établissements scolaires qui sont eux en direct surtout avec certaines personnalités. La sécurité dans les établissements scolaires c'est quelque chose de très important. Est également présent le représentant de l'habitat social où il y a beaucoup d'incivilités, plutôt des problèmes de comportement voire d'addictions. C'est peut-être ce qui est le plus difficile à gérer. Tout le monde est un peu démuni. D'ailleurs un groupe spécialisé va intervenir, même si je ne suis pas trop convaincu de ce type d'action, on va essayer ça coûte très cher. C'est un cabinet parisien, mandaté par Habitat 70, dans le cadre de l'abattement de TFBP pour les bailleurs sociaux sur les quartiers sensibles. C'est un groupe de spécialistes qui va intervenir pour des situations difficiles, que tout le monde a du mal à gérer y compris le Procureur de la République ou les magistrats qui sont souvent saisis et cela n'aboutit pas. Ce n'est pas simple, le corollaire devrait être l'expulsion qui est rarement pratiquée. Donc il y a des incivilités, ce sont peut-être le plus pénalisant dans la vie municipale. Les locataires voisins sont démunis, sont captifs de ces situations que vous ne remarquez pas parce que cela se passe dans les logements ou aux abords. Il n'y a pas de solution miracle, Toutes les villes connaissent ce type de comportement, cela a d'ailleurs tendance à s'accroître plutôt qu'à diminuer. Je me félicite que cette action soit conduite et j'espère qu'elle portera ses fruits.

**Gilles LAZAR** : il y a de nombreuses villes qui pratiquent le GPO et qui invitent les comités de quartiers au sein de leur GPO. Ne pensez-vous pas que cela pourrait être utile d'associer les habitants à ces structures ? Je peux vous donner la liste d'une dizaine de villes où ça fonctionne très très bien, notamment dans des villes où il y a un fort taux de délinquance par exemple Marseille.

**Le Maire** : ne comparez pas Marseille à Héricourt !

**Gilles LAZAR** : ils ont une histoire ancienne avec les comités de quartiers et dans les GPO il y a les comités de quartiers.

**Le Maire** : nous ne sommes pas à Marseille. Je tiens à une certaine confidentialité parce que nous abordons des situations personnelles. Il ne faut pas que le lendemain, l'enfant, le voisin soit au courant. Malheureusement, j'ai eu à la déplorer dans le fonctionnement du CLS. Je tiens à la confidentialité des choses, notamment avec la police qui peut aborder des sujets qui méritent de la discrétion. Tout se fait d'ailleurs sous le couvert du Procureur qui est invité à chaque fois. Quelque fois son représentant est présent. Franchement, je ne reviendrai pas sur le fonctionnement du GPO et sa confidentialité. Patrick PAGLIA, Maryse GIROD et moi-même sommes les interlocuteurs privilégiés de ce groupe de travail. Il se réunit en principe tous les quinze jours, mais c'est le plus souvent tous les mois voire toutes les 5 semaines.

Le dernier GPO qui a eu lieu, a évoqué les problèmes d'excès de vitesse au collège. Effectivement, ce sujet n'était pas confidentiel et aurait peut-être pu, sur cette thématique bien spécifique, inviter les comités de quartiers. C'était exceptionnel, habituellement les sujets que nous traitons ne sont pas de sécurité routière.

**Gilles LAZAR** : peut-être serait-il intéressant de dire aux personnes présentes, ce qu'est un GPO ?

**Le Maire** : c'est un Groupe de Proximité Opérationnel.

**Gilles LAZAR** : donc de partenariat. Donc je pense que les comités de quartiers ont toute légitimité pour y siéger. Pendant 12 ans j'ai géré les comités de quartiers, jamais les membres des comités de quartiers ...

**Le Maire** : ce n'est pas vous qui gérez les comités de quartiers M. LAZAR, c'est peut-être ce que vous croyiez...J'y participais moi-même.

**Gilles LAZAR** : vous vous êtes toujours opposé à la démocratie participative. Les membres des comités de quartiers savent tenir leur langue. Ils savent ce que c'est que le secret, bien plus que d'autres.

**Le Maire** : ne vous prenez pas pour plus que vous n'êtes.

**Patrick PAGLIA** : Gilles tu parlais du CLS. Mais les GPO ont été créés en deçà du CLS pour arriver à structurer des opérations bien précises. On ne va pas étendre à nouveau à plus de personnes.

**Gilles LAZAR** : le CLS ne se réunit plus, alors qu'il se réunissait une fois par mois.

Le Maire indique que le débat est clos et qu'il souhaite passer au point suivant de l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°3 : PACTE II – MISE EN ŒUVRE DE LA CLAUSE DE REVOYURE

### PRESENTATION : FERNAND BURKHALTER - MAIRE

La Communauté de communes du Pays d'Héricourt et le Département de la Haute-Saône ont signé, le 26 Février 2021, le deuxième Programme d'Actions Concertées Territoriales (PACT 2) pour la période 2020 – 2025.

Dans ce cadre, plusieurs opérations ont été retenues pour le compte de la Ville d'Héricourt avec un montant de subvention de 500 000 € :

	Dépenses HT	Subvention
Accueil de médecins spécialisés	160 000 €	48 000 €
Réfection de la Tour du Château (tranche 1)	1 300 000 €	240 000 €
Réfection de la Tour du Château (tranche 2)	1 000 000 €	200 000 €
Maison des circuits courts à la gare	60 000 €	12 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>500 000 €</b>

Concernant Héricourt, une action a déjà été menée et le Conseil Départemental a déjà versé, dans le cadre de PACT 2, les 240 000 € du projet de rénovation du cœur historique.

Dans le cadre de la clause de revoynure, le Conseil Départemental permet de revoir les affectations de crédits. Aussi, pour la Ville d'Héricourt et en concertation avec la CCPH, il est proposé cette nouvelle répartition :

	Dépenses HT	Subvention
Réfection de la Tour du Château (tranche 1)	1 300 000 €	240 000 €
Aménagement de la gare routière	1 370 000 €	260 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>500 000 €</b>

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER la nouvelle répartition des crédits proposée
- D'AUTORISER M. le Maire à solliciter la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt afin que ces éléments soient intégrés dans la clause de revoynure à venir

**Le Maire** ajoute : la Communauté de Communes a aussi des changements à demander dans cette clause de revoynure, notamment pour réinjecter des crédits pour les travaux de la Médiathèque qui sont actuellement en cours.

C'est une belle opportunité. Je suis très heureux, bien que ce ne soit pas tout à fait acté puisque nous sommes en cours de discussion avec le Département, mais j'ai bon espoir que tout soit validé le moment venu.

**Marianne ECOFFET** : je suis vraiment très très étonnée de la méthodologie puisque vous nous avez parlé avec tant d'enthousiasme de ces médecins spécialisés que vous alliez faire venir sur Héricourt et que tous les habitants allaient pouvoir en bénéficier. Là, après un tour de passe-passe, tout disparaît, encore un projet abandonné.

Je vous laisse travailler M. le Maire, je ne voudrais pas vous déranger... votre attention est merveilleuse. C'est très respectueux de votre part, merci.

Donc, vous nous aviez parlé avec tellement d'enthousiasme de la maison qui accueillerait les médecins spécialisés, et puis finalement on va faire du terrassement à la place ! La santé des héricourtois et des héricourtoises va passer au second, au troisième ou au quatrième plan. C'est ce que vous êtes en train de nous dire ce soir.

**Fernand BURKHALTER** : c'est votre interprétation de tous les efforts que nous faisons en faveur de la santé.

**Marianne ECOFFET** : vous supprimez la ligne « accueil de médecins spécialisés ».

**Fernand BURKHALTER** : je ne l'ai pas supprimée, je l'ai différée. Ce n'est pas pareil.

**Marianne ECOFFET** : vous utilisez les sommes inscrites en face de cette ligne pour autre chose.

**Le Maire** : ces sommes étaient déjà inscrites dans le PACT précédent.

**Marianne ECOFFET** : mais vous changez l'intitulé de l'utilisation de cet argent.

**Le Maire** : je vous ai déjà donné l'explication, décidément vous n'écoutez rien des propos du Maire. Vous devriez être plus attentive.

**Marianne ECOFFET** : mais je suis votre exemple.

**Le Maire** : moi je n'écoute pas forcément mais je comprends ce que vous dites. Vous, vous ne comprenez rien.

**Marianne ECOFFET** : donc nous aurons des médecins spécialisés qui vont venir s'installer à Héricourt ?

**Le Maire** : oui le moment venu, quand il y aura suffisamment de médecins dans notre pays. Ce projet est inscrit depuis 2014, il était notamment inscrit dans l'extension de la Maison de Santé Jenny avec les porteurs du projet. On a perdu les crédits je vous le rappelle. Justement, pour ne pas perdre une nouvelle fois les crédits, je demande leur réaffectation. Pour accompagner le projet de la Maison Jenny, on avait mis en plus pour l'accueil de médecins spécialistes, une aide pour un local de 100m<sup>2</sup>. Ce projet a capoté, pas par ma faute, par celle des porteurs du projet de la Maison Jenny, à laquelle d'ailleurs nous avons apporté une aide substantielle de 10 000€, aide qui a été contestée.

Pour ce qui concerne les médecins spécialistes, nous attendons de meilleures dotations de l'hôpital Belfort/Montbéliard. Je vous rappelle que nous avons milité pour cet hôpital à Trévenans, on ne l'a pas condamné ici, alors que beaucoup l'avait fait. Nous sommes heureux de l'avoir soutenu, car les deux autres auraient disparu. Vesoul a son hôpital départemental, c'est une très bonne chose. Nous l'avons soutenu aux côtés des Maires de Lure et Luxeuil, je le rappelle, alors que ces communes perdaient leur hôpital.

A Héricourt nous n'avons pas perdu notre hôpital, au contraire le nôtre se porte plutôt bien, puisque l'hôpital que vous aviez voulu voir condamner, accueille 220 emplois aujourd'hui. Ils sont reconnaissants surtout à la Municipalité que je dirige, d'avoir conforté leur développement en un CMPR (Centre de Médecine Physique et de Réadaptation). Je le cite volontiers parce que j'en ai des compliments de toutes parts, vis-à-vis de la qualité des soins qui y sont proposés, l'hygiène de cet établissement, la compétence technique réputée au plan régional. Certains voulaient maintenir un hôpital voire une maternité, ils avaient tout faux. Les hôpitaux de proximité ont disparu partout, les maternités également. Nous, nous avons eu la chance d'avoir accompagné le CMPR, contrairement aux propositions du Parti Communiste à l'époque. Et oui, la vérité parfois blesse.

Pour en revenir aux médecins spécialistes, nous les accueillerons lorsque l'hôpital de Trévenans sera doté de moyens suffisants, j'en ai la promesse tant du Directeur Pascal MATIS - que j'ai rencontré à deux ou trois reprises

et qui préside actuellement le Contrat Territorial de Santé-, que du Président du Conseil d'Administration M. MESLOT. Ils m'ont promis que lorsqu'ils auront des médecins en quantité suffisante, ils y pourvoiraient et on trouvera à ce moment-là les 100 m<sup>2</sup> nécessaires. Je ne désespère pas. Je suis toujours dans l'espoir d'accueillir ces médecins, et c'est bien normal. Il est normal que l'hôpital de Belfort/Montbéliard joue strictement son rôle avec des services décentralisés sur les communes périphériques, dont Héricourt devrait bénéficier en premier lieu, parce que nous avons une certaine audience auprès des maires concernés et la Direction de l'hôpital. D'ailleurs le Directeur de l'hôpital vient faire ses courses à Héricourt parce qu'il trouve que c'est une belle ville.

**Gilles LAZAR** : on aura bien compris que ces 48 000€ étaient de l'affichage dans votre campagne électorale des élections municipales. Ma question porte sur la maison des circuits courts à la gare. Est-ce que vous ne la retirez pas plutôt parce que c'était un affichage contre une autre maison des circuits courts qui a été créée dans un village voisin, par une personne que vous aimiez bien mais que vous n'aimez plus ? Vous avez sorti de votre chapeau cette maison des circuits courts mais comme maintenant ce n'est plus utile, vous la retirez. Vous gérez à la petite semaine le budget de la Ville d'Héricourt.

**Fernand BURKHALTER** : les électeurs d'Héricourt me font confiance à plusieurs reprises depuis 40 ans, M. LAZAR, pas à vous, vous avez été battu 8 fois consécutives.

**Gilles LAZAR** : vous avez quand même été bien content d'avoir les voix de la Gauche pour les élections départementales, M. BURKHALTER. Je vous rappelle que si vous avez été élu lors de ces élections, c'est grâce aux voix des Communistes et des Verts.

**Alain PARCELLIER - Adjoint à la Santé** : aux élections régionales, vous avez bénéficié de notre liste.

**Gilles LAZAR** : vous êtes un diviseur, M. BURKHALTER, un diviseur de la Gauche.

**Alain PARCELLIER** : M. LAZAR, vous êtes un loser, vous n'avez jamais gagné une élection personnellement.

**Gilles LAZAR** : et vous, vous avez fait quoi dans votre vie ? Vous n'avez même pas voté et vous ne siégez même pas au Conseil Communautaire où vous êtes élu. Vous méprisez vos électeurs, M. PARCELLIER.

**Le Maire** : cela vole bas du côté de l'Opposition. Nous, nous sommes sereins et calmes.

**Gilles LAZAR** : ce sont les électeurs qui trancheront.

**Le Maire** : comme vous dites et comme ils l'ont déjà fait à plusieurs reprises.

**Anne-Marie BOUCHE** : on irait nettement plus vite, M. le Maire, si vous arrêtiez de toujours interrompre les interlocuteurs. A chaque fois, vous en remettez une couche...

**Le Maire** : vous n'avez pas la parole Mme BOUCHE. Il faut la demander en levant le doigt. C'est la démocratie.

**Anne-Marie BOUCHE** : et bien faites lever le doigt à vos adjoints et votre majorité, avant qu'ils parlent. Vous en avez plein la bouche de votre majorité, on verra dans deux ans. Vous avez eu un coup de chance sur un malentendu. Je ne suis pas communiste, je ne suis pas de Gauche, mais je ne supporte pas votre impolitesse, votre condescendance.

**Le Maire** : en quoi ai-je été impoli, Mme BOUCHE ?

**Anne-Marie BOUCHE** : c'est la vérité, et j'ai dit condescendance en un mot, pas en deux. Je dis que quand on impose par la force, c'est qu'on est faible dans ses idées.

Le vote recueille 8 voix contre des Elus d'Opposition.

**Fernand BURKHALTER** : le rapport est approuvé et les crédits seront justement affectés à une opération utile pour Héricourt qui améliorera le fonctionnement d'équipements publics, notamment la station d'épuration car on recrée un ruisseau en ville, ce qui est inédit. C'est un ruisseau qui a été bouché au 19<sup>ème</sup> siècle et qu'on ouvre à nouveau. Une gare routière qui sécurisera les élèves, quand même plusieurs accidents ont eu lieu, principalement aux abords des établissements scolaires c'est vrai. Je vous rappelle ces drames humains qu'ont constitué ces accidents. Sur la place du marché nous n'avons pas eu à déplorer d'accidents, mais rue Vinot il y a eu un accident dramatique quand même. Je suis très heureux que cet argent soit consacré à des travaux de sécurité qui ont longtemps été différés et qu'aujourd'hui nous avons la possibilité d'entreprendre, après avoir acquis deux sites : celui de l'ex DIA et celui de Packmat ainsi que les 8 ha du parc urbain. Il y a une action quand même forte. J'ai eu d'ailleurs la question à la réunion de comité de quartier : « comment faites-vous ? comment avez-vous pu acquérir tout ça sans endetter la ville ? » Vous devriez plutôt le mettre à l'actif de la majorité municipale plutôt que de toujours dénigrer et critiquer.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°5 : AMENAGEMENT D'UNE GARE ROUTIERE ET D'ESPACES RENATURES – DEMANDES DE SUBVENTIONS MISES A JOUR ET PERMIS D'AMENAGER

### PRESENTATION : FERNAND BURKHALTER - MAIRE

Lors de la séance du Conseil Municipal du 30 Mai 2023, la reconfiguration de la friche industrielle d'une emprise de 19 600 m<sup>2</sup> (ancien site Packmat) acquise par la Ville d'Héricourt vous a été présentée dans sa globalité.

Lors du Conseil Municipal du 13 Novembre 2023, nous avons approuvé un premier plan de financement pour le projet dans son ensemble. Suite à la consultation lancée au printemps, les montants prévisionnels des travaux ont été ajustés à la hausse en raison d'une hausse globale des coûts mais aussi suite à des modifications dans la nature des travaux.

A ce jour, le projet intégrant la totalité des travaux est chiffré à **2 790 368 € HT** dont :

- **1 239 960 € HT** pour la gare routière et tous les aménagements de voirie permettant de desservir la gare routière. Ce montant inclut les fondations pour les éventuelles ombrières photovoltaïques qui seront pris en charge par le SIED si le projet se confirme (57 282 € HT d'économie).

	Voirie	Eclairage	Espaces verts
Gare routière + rue Olympe de Gouge	674 373 €	100 635 €	35 277 €
Rue P Vinot	111 884 €		
Rue O de Gouge	190 227 €	20 052 €	50 180 €
Fondations ombrières	57 282 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 033 816 €</b>	<b>120 687 €</b>	<b>85 457 €</b>

- **1 550 408 € HT** pour l'ensemble des aménagements paysagers sachant que la section sur la rue Levi Strauss ne sera pas réalisée (196 671 € d'économie sur le chiffrage)

	Voirie	Eclairage	Espaces verts
Parc et ruisseau	544 922 €		299 000 €
Raccordement Jaurès	160 036 €		
Raccordement Lizaine	349 779 €		
Rue Strauss	113 671 €		83 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 168 408 €</b>		<b>382 000 €</b>

Il existe encore quelques autres pistes d'économie dans le cadre d'une négociation sur le lot Espaces Verts en particulier.

Il est donc proposé un nouveau plan de financement pour l'ensemble de ce projet tenant compte des nouveaux chiffres et la mise en œuvre de la clause de revoyure du PACT 2 :

<b>GARE ROUTIERE ET VOIRIES</b>		
<b>DEPENSES en €HT</b>	<b>1 370 000</b>	
Travaux	1 183 000	
Maîtrise d'œuvre	137 000	
Imprévus	50 000	
<b>RECETTES</b>	<b>1 370 000</b>	
ETAT – DETR	449 000	33 %
PACT 2	260 000	19 %
REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE C2R	250 000	18 %
AUTOFINANCEMENT VILLE HERICOURT	411 000	30 %

<b>ESPACES RENATURES</b>		
<b>DEPENSES en €HT</b>	<b>1 490 000</b>	
Travaux	1 354 000	
Maîtrise d'œuvre	100 000	
Imprévus	36 000	
<b>RECETTES</b>	<b>1 490 000</b>	
EUROPE FEDER	300 000	20%
ETAT – DETR ou FONDS VERT	300 000	20%
REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE Territoire en Action Volet local	417 883	28%
AGENCE DE L'EAU	149 000	10%
AUTOFINANCEMENT VILLE HERICOURT	323 117	22%

Par ailleurs, dans le cadre de cette opération, le dépôt d'un Permis d'Aménager couvrant l'intégralité du périmètre du projet (gare routière et espaces renaturés) est nécessaire.

Les travaux démarreront à l'issue de l'instruction de ce Permis d'Aménager avec les principales échéances suivantes :

- Démolition du local marqueterie : Juin 2024
- Aménagement de la gare routière : Aout – Décembre 2024
- Aménagement du ruisseau : Septembre – Octobre 2024 pour la partie sur la gare routière et jusqu'à la Lizaine
- Aménagement des espaces renaturés : Novembre 2024 – Avril 2025
- Finition du ruisseau et raccordement au réseau : été 2025

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir :

- Autoriser M. le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions sur ces bases et à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de l'opération
- Autoriser M. le Maire à déposer le permis d'aménager et à signer tous les documents afférents à cette procédure

**Marianne ECOFFET** : je suis allée rechercher la première délibération qui date du 13 novembre 2023, vous nous aviez proposé un premier rapport avec des dépenses pour la gare routière s'élevant à 650 000€ et pour les espaces renaturés à 973 000€, soit 1,5 million d'euros. Là, nous arrivons à 3 millions d'euros en six mois. Est-ce que cela valait vraiment le coup au mois de novembre de nous présenter ce pseudo rapport puisque vous avez multiplié par deux les dépenses - en ajoutant qu'il n'y aurait peut-être pas d'ombrière et qu'il existe encore quelques autres pistes d'économies dans le cadre d'une négociation sur le lot espaces verts en particulier. Ma remarque est très simple : en novembre 2023 nous avons un projet qui coûte 1.5 million d'euros et six mois plus tard cela coûte 3 millions d'euros.

Je constate que lorsque vous nous présentez un projet, il n'est jamais sérieusement présenté au départ. C'est la même chose que pour l'école Gabrièle Paris. Vous nous l'avez déjà présenté deux fois, et à chaque fois cela augmente. Je vous suggère de présenter des projets qui tiennent la route dès le départ.

**Fernand BURKHALTER** : nous avons toujours procédé de cette façon y compris lorsque vous siégiez à nos côtés, de façon assez malheureuse puisque Jean-Pierre MICHEL vous avait mise dehors.

**Marianne ECOFFET** : à chaque fois que vous êtes en difficulté sur un thème, vous attaquez personnellement les gens. Moi, je vous pose la question sur un projet dont le coût a doublé en six mois et vous répondez par les années 1980 ! Vous êtes incapable de répondre sur l'inflation de ce projet et vous préférez attaquer personnellement. C'est votre stratégie, puisque vous ne pouvez pas répondre.

**Le Maire** : si je peux répondre. Le projet a été successivement amélioré, d'une part il y a la jonction rue Jean Jaurès, le réaménagement de la rue Vinot, le réaménagement de la rue Olympe de Gouge, tout cela n'était pas chiffré au départ. Ce projet s'inscrit dans un projet d'ensemble. On ne peut pas aménager de 1.09 hectare, sans modifications et améliorations au fil des mois. On a toujours fait comme ça. Vous n'avez aucune expérience de la vie municipale, vous devriez pourtant l'avoir depuis le temps que vous siégez.

**Marianne ECOFFET** : attaque personnelle encore une fois au lieu de me répondre sur le dossier.

**Le Maire** : je ne vous attaque pas du tout. Le dossier de la médiathèque à la CCPH par exemple, on va le reprendre pour ce qui concerne les travaux qui ont démarré. Je vais représenter cette opération avec un dossier modifié à la prochaine séance de Conseil Communautaire, parce qu'entretemps il y a eu une évolution, puisqu'il y a une clause de revoyure au Département qui n'avait pas prévu de financer ce projet et je l'ai ajouté.

On a ajouté sur ce dossier du FEDER comme on a ajouté le financement régional. Au démarrage, il y a beaucoup d'incertitudes dans un dossier, donc on reste prudent dans les évaluations et le projet est amélioré au fur et à mesure. On a toujours procédé ainsi et il n'y a aucune raison d'être surpris. Ce n'est pas de la mauvaise gestion, aujourd'hui on approuve le dossier tel qu'il est. Il peut encore évoluer, parce qu'il y a des travaux qui ne sont pas prévus y compris dans cette présentation. Je pense à la rue Strauss, le développement du siège de la CCPH, l'apport d'un grand service public, tout cela dans le même secteur. C'est un bouleversement de la ville, et il n'y a que vous qui êtes critiques. Les habitants reconnaissent la qualité de notre travail. Le juge, c'est le juge électoral. Ce ne sont pas vous les juges.

**Marianne ECOFFET** : je n'ai jamais dit que j'étais juge, je vous fais simplement remarquer qu'en six mois le projet passe de 1.5 million d'euros à 3 millions, c'est tout. Multiplier par deux les estimations d'un projet, c'est un peu loufoque.

**Le Maire** : je ne parle pas de Flamenville et d'autres exemples où l'Etat n'est pas non plus exemplaire.

**Marianne ECOFFET** : vous soutenez le nucléaire. Pas moi.

**Le Maire** : vous ne soutenez rien du tout. Votre Parti est pour le doublement voire le triplement du prix de l'électricité.

**Marianne ECOFFET** : encore une fois une attaque personnelle.

**Le Maire** : votre Parti sera lourdement sanctionné par les urnes, car les gens en ont ras le bol du coût de l'électricité généré par justement vos aberrations écologiques.

**Martine PEQUIGNOT** : au-delà de ce débat, je voulais juste dire que c'est surprenant. Si on ne présente pas un projet, on va dire M. le Maire fonctionne avec son équipe municipale, il ne présente rien et il nous amène un projet tout ficelé. Là, comme pour tout projet qui est appelé à évoluer, on le présente au fur et à mesure car un élu qui présenterait un projet et six mois après il est exactement le même, c'est un élu qui a des œillères et qui ne veut pas se rendre compte qu'au fil de l'eau il évolue, les choses s'affinent, s'ajoutent, s'améliorent, dans le but justement d'aboutir à un projet mieux adapté. Et je le rappelle : toujours pour les héricourtois.

Donc je trouve un peu bizarre d'entendre qu'il fallait attendre que le projet soit terminé pour ensuite en faire le reproche à la municipalité et essentiellement à notre Maire. Parce qu'il faut être clair, depuis tout à l'heure, ce ne sont que des attaques de ce style-là.

J'en reviens d'ailleurs, puisque j'ai la parole car j'ai essayé de parler et peut-être que je me suis mal exprimée Mme BOUCHE et que j'ai parlé en même temps que notre Maire, mais moi je ne lui ai pas fait l'injure de lui demander s'il parlerait de ce qui s'est passé samedi, aux héricourtois.

Nous savons, nous son équipe, qu'il était sur le terrain dès la première alerte. Je suis bien placée pour savoir qu'il a été en contact tout le temps, qu'il a agi, et lui faire l'injure de penser qu'il n'en parlerait pas aux héricourtois, moi je ne l'aurais pas fait. A part ça on n'est pas des gamins gâtés. Quand on demande quelque chose et qu'on nous dit fort poliment que cela sera présenté en cours de conseil municipal parce que les membres des comités de quartiers doivent partir et que par respect pour eux on les laisse intervenir en premier, on ne reprend pas la parole en en reparlant. Je trouve que c'est très incorrect. Le Maire a dit qu'il en parlerait, je lui fais confiance et c'est terrible que cela ne soit pas le cas pour vous. C'est politique M. LAZAR, ce n'est que de la politique de bas étage, ce n'est plus que ça et cela ne va pas être vivable pendant deux ans.

**Gilles LAZAR** : il a dit que ce n'était pas aujourd'hui qu'il en parlerait et qu'il attendrait.

**Martine PEQUIGNOT** : absolument pas, il a dit « le moment venu dans le conseil municipal ». On n'entend pas les mêmes choses visiblement.

**Fernand BURKHALTER** : mais bien sûr je ne voulais pas en parler, mais oui...

**Gilles LAZAR** : voilà, si nous n'avions pas posé la question, vous n'en parliez pas !

**Le Maire** : j'ironise, tous mes collègues élus savent que j'allais en parler ce soir puisqu'ils m'avaient demandé. Vous vous ne m'avez pas posé la question avant de venir. Vous me l'auriez posée avant la séance, je vous aurai répondu. Mais, vous vous opposez pour vous opposer, pas pour proposer. Vous vous opposez pour surfer sur la vague. Ce sont des trucs qui ne tournent pas à votre avantage et je vous dirai pourquoi tout à l'heure. Et surtout pas à l'avantage de partis que vous côtoyez et qui condamnent presque tous les jours la police.

**Gilles LAZAR** : Ce n'est pas notre cas.

**Anne-Marie BOUCHE** : on est en séance de Conseil Municipal et pas en campagne électorale pour les élections européennes. Vous faites toujours de la politique, d'ailleurs lorsque les loups sont les juges, le poulet est toujours coupable. Je ne suis pas compatible comme vous M. le Maire. Je ne change pas d'étiquette, je suis de la Droite Républicaine. Vous l'avez dit à un conseil municipal « je suis macroniste compatible ». On va à droite ou à gauche mais on ne mange pas à tous les râteliers !

**Fernand BURKHALTER** : cela fait 45 ans que je n'ai pas changé de parti politique.

Le vote recueille 2 voix contre de Mmes Sylvie DAVAL et Marianne ECOFFET Liste Héricourt en Commun et 4 abstentions de M. Quentin HAFEKOST, M. Gilles LAZAR, Mme Marye PORTAZ, M. Ouari BELAOUNI.
---

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°6 : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE – MISE A JOUR

### PRESENTATION : SEBASTIEN MANCASSOLA – ADJOINT AUX TRAVAUX

Créé par la loi de Modernisation de la Sécurité Civile du 13 août 2004, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil opérationnel à la disposition du Maire pour l'exercice de son pouvoir de police en cas d'événement de sécurité civile. Il contribue à l'information préventive et à la protection des populations. Il détermine et fixe, en fonction des risques majeurs connus dans la commune, l'organisation locale pour faire face à une crise et la gérer.

Le PCS complète le plan ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile) élaboré par la Préfecture.  
La Ville d'Héricourt possède déjà un plan communal de sauvegarde qui a été révisé, pour la dernière fois, en 2006.  
L'intégration du PPI du barrage de Champagny nécessite une refonte de ce PCS qui fait l'objet du présent rapport.  
Les risques identifiés au niveau de la commune sont :

- Les risques naturels : aléas climatiques, canicule, grand froid, inondation, ruissellement, mouvement de terrain, tremblement de terre
- Les risques technologiques : accident nucléaire, rupture du barrage, accident lors du transport de matière dangereuse

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de PRENDRE ACTE de la révision du Plan Communal de Sauvegarde.

**Sylvie DAVAL – Conseillère Municipale Liste Héricourt en Commun** : nous avons bien compris que nous prenions acte de cette révision. Néanmoins, nous sommes surpris à la lecture de ce Plan Communal de Sauvegarde, de constater qu'un certain nombre de choses ne conviennent pas ou sont obsolètes voire qui ne figurent pas. Je vous rappelle qu'un plan communal de sauvegarde est document de planification obligatoire élaboré par le Maire à partir des informations transmises par le Préfet, mais également sur la base d'un diagnostic communal.

D'après le plan communal que vous avez établi, vous mettez dernière révision 2006 et version 2022 alors que nous sommes en 2024, sachant qu'un plan communal doit être révisé tous les 5 ans obligatoirement. Je tiens à préciser que concernant les informations transmises par le Préfet, il serait bien utile que les services se rapprochent du plan communal de sauvegarde qui est mis en ligne sur le site de la Préfecture de Haute-Saône. Le plan est clair, il doit y avoir un arrêté municipal qui n'apparaît pas dans votre plan communal de sauvegarde, il y a un document explicatif et un autre à la fin qui permet aux habitants de la commune de savoir où pouvoir lire le document et le vérifier, ce qui n'est pas le cas. Il y a également des numéros de téléphone inutiles, mais je ne vois pas la nécessité de mettre celui de l'accueil des ordures ménagères par exemple. Les numéros de téléphone doivent être ceux de personne en responsabilité, ce sont de petites choses qui font qu'il faut vraiment reprendre votre document, et je vous conseille de suivre le document de la Préfecture de Haute-Saône, puisque je le réprecise, ce sont des informations transmises par le Préfet.

Également dans les éléments de communication, il serait bien d'intégrer le SMS qu'on a l'habitude d'avoir lorsqu'il y a une vigilance au niveau météo.

**Fernand BURKHALTER** : c'est prévu, c'est le Préfet qui diligente ce type d'alerte en ce qui concerne les risques majeurs.

**Sylvie DAVAL** : les numéros de portables importants sont bien présents, sauf que ceux du SYTEVOM, de l'accueil petite-enfance du responsable du service des sport ne sont pas utiles par exemple.

**Le Maire** : tous les services peuvent être menacés, il faut les citer.

**Sylvie DAVAL** : au niveau des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), vous ne parlez que de HERMES qui est arrivé bien après 2006, par contre vous oubliez toutes les autres ICPE, comme le SYTEVOM,

**Le Maire** : on vérifiera.

**Sylvie DAVAL** : reprenez le document de la Préfecture, vous n'oublierez rien du tout.

**Le Maire** : les entreprises sont citées pour les principales mais effectivement ne elles ne sont pas indiquées comme ICPE. Ce document a tout de même été rédigé en liaison étroite avec les services de la Préfecture qui a contrôlé ce document. Nous ne partons pas de rien bien sûr. Les risques sont permanents, le barrage existe depuis un siècle, c'est le risque principal qu'on pourrait subir.

Il y a un risque que je veux ajouter bien que la Préfecture ne l'ait pas ciblé, c'est le risque de ruissellement. Pour moi c'est le plus grave parce que c'est le seul qui au cours de la dernière période, a pu menacer la population. Il y aura un paragraphe qui sera ajouté, cela résulte de discussions avec la majorité municipale et M. EVAÏN, j'ai demandé que les évènements du 16 juin 2016, reconnus catastrophe naturelle, soient mentionnés avec les précautions à prendre en cas de ruissellement. Je le dis pour votre information, j'y tiens absolument. J'ai vécu ces évènements en direct et des vies ont été menacées. Peu d'Héricourtois en ont eu conscience mais j'ai eu des témoignages directs,

notamment des personnes âgées qui sont descendues dans leur sous-sol qui était plein d'eau et comme il n'y avait plus d'électricité, à la moindre chute elles auraient pu se noyer. Ce type de risque et les précautions à prendre, comme ne pas descendre dans son sous-sol, sont à indiquer expressément. Il faut bien indiquer que le ruissellement est un risque aussi important que l'inondation. On peut être en hauteur et avoir son sous-sol noyé.

**Marye PORTAZ** : j'ai été surprise par les prévisions des lits de camp au nombre de 50 et 1 bus de 60 places. Pour une population de 10 000 habitants c'est peu.

**Fernand BURKHALTER** : nous n'avons pas 60 bus et nous n'en n'aurons jamais. Ce n'est pas nous qui évacuons la population, c'est la Préfecture avec les pompiers. En cas d'inondation, les barques sont plus utiles que les bus. Je ne suis pas sûr que les bus circuleraient en cas de rupture du bassin de Champagny.

Je demande l'ajout du risque ruissellement, ce n'est pas à la demande de la Préfecture mais au mien. J'ai vécu l'évènement du 16 juin 2016 et j'avais pas mal circulé dans les rues d'Héricourt avec le Secrétaire Général de la Préfecture de l'époque.

**Quentin HAFEKOST** : ce plan de sauvegarde est un travail important pour les services, et il serait intéressant puisque cela concerne toute la population, de le diffuser et au préalable pourquoi ne pas avoir associé les comités de quartiers. Une commission de préparatoire aurait pu être mise en place.

**Le Maire** : je demanderai à Mme Danièle BOURGON de le présenter lors des prochaines réunions de comités de quartiers. Il n'y a pas de souci. Effectivement, les comités de quartiers sont aussi des vecteurs d'information.

Les Elus donnent acte au Maire à l'unanimité de la présentation de ce plan communal de sauvegarde.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°7 : PLAN DE LUTTE CONTRE LES DECHETS D'EMBALLAGE ABANDONNES

### PRESENTATION : DANIELE BOURGON – ADJOINTE A L'ENVIRONNEMENT

Par délibération du 19 Décembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé la signature de la convention avec CITEO portant sur la lutte contre les déchets d'emballages abandonnés sur Héricourt.

La convention permet de couvrir les coûts de l'optimisation du nettoyage de ces déchets. Elle prévoit également la mise à disposition d'outils de sensibilisation, de communication... pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement. En contrepartie, CITEO versera une aide financière de 3.2 € / an et par habitant (soit environ 34 000 € par an).

Le document présente toutes les actions qui seront mises en œuvre en 2024 et qui feront l'objet d'un bilan en fin d'année.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER la démarche et le plan d'action 2024
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document afférant au plan de lutte contre les déchets d'emballages abandonnés

**Quari BELAONI – Conseiller Municipal Liste Héricourt en Commun** : merci M. le Maire de me donner la parole même si vous êtes énervé par nos propos et que vous décriez ma liste. M. le Maire, puisque vous êtes un fin connaisseur de la loi, il est stipulé tout à la fin du document qui est joint, et je pense qu'une erreur a dû se glisser, attention je ne pense pas que ce sont les services qui font mal leur boulot mais les Elus qui vérifient mal, bref il est noté que le plan d'action a été validé en conseil municipal le 26 mai 2024. Il me semble que nous n'avons pas encore voté. M. le Maire, c'est votre conception de la chambre d'enregistrement. Qui plus est, nous sommes le 27 mai et non le 26 mai.

**Le Maire** : c'est du détail.

**Ouari BELAOUNI** : ce n'est pas n'importe quoi. Vous l'avez dit vous-même, les détails sont extrêmement importants.

**Le Maire** : merci pour cette seule remarque, indispensable à notre débat. Il peut y avoir des coquilles, la vie n'est pas faite que des fleuves limpides. Le Directeur avec raison, a pensé que ce serait validé. Personne n'a jamais refusé d'argent lorsqu'il arrive tout seul du ciel. Là c'est le cas. Nous n'avons rien demandé et on nous l'a proposé parce que la ville est très propre et que l'Etat veut nous récompenser en nous donnant 34 000€. Il nous demande juste une communication qui va nous coûter environ 1 000€. On est très vertueux, très intelligents, on travaille bien, la ville est propre, mais à ce point 34 000€ alors que nous n'avons rien demandé ! Cela ne devait rien nous coûter, bon il y aura quand même environ 1 000€ de communication. En fait nous nous faisons financer ce que nous faisons déjà.

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°8 : CHAUFFAGE URAIN – APPROBATION DU PRINCIPE DE DELEGATION

### PRESENTATION : DANIELE BOURGON – ADJOINTE A L'ENVIRONNEMENT

Le contrat de concession de type délégation de service public relatif à la chaufferie collective bois-énergie et du réseau de chaleur du quartier Maunoury, signé en 2019 avec ENGIE Solutions (anciennement Cofely), arrive à son terme 30 septembre 2025.

Les dispositions relatives à la conclusion d'un contrat de délégation de service public sont définies par les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016, selon lesquels il revient au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de délégation de service public au vu d'un rapport présentant les caractéristiques des prestations déléguées.

Lors de la création de la chaufferie bois en 2002, une étude a été menée par KPMG et le bureau d'étude ENERGICO sur les modalités d'exploitation. Cette étude avait validé le bien-fondé d'une délégation de service public en pointant la spécificité technique et la question de la protection de la commune vis-à-vis des aléas sur l'exploitation.

Vous trouverez ci-dessous le rapport détaillé. La commission consultative des services publics locaux, réunie le 26 avril dernier, a émis un avis favorable, à l'unanimité compte tenu d'une abstention, sur le principe de cette délégation de service public.

Il est demandé au Conseil Municipal d'APPROUVER le principe de la délégation de service public pour la gestion du chauffage urbain du quartier Maunoury.

**Anne-Marie BOUCHE** : est-ce que vous avez pu rencontrer les personnes qui lors de votre réunion publique à la Maison des Associations, ont évoqué des charges qui sont montées à 200€/mois et d'autres 100€/mois ?

**Fernand BURKHALTER** : oui nous sommes en train d'étudier la question avec Engie Solutions et ça tombe bien puisque nous sommes en renouvellement de la délégation ils seront plus sensibles à nos questions. Cette question a déjà été posée à plusieurs reprises sans que nous ayons eu une réponse. Est-ce que la question avait été bien posée, clairement ? Il semble que le problème soit plus sérieux que ce qu'on avait envisagé. Nous avons déjà été alertés il y a deux ou trois ans, les personnes ne nous avaient pas relancé. C'est chose faite depuis la réunion de quartier, preuve que les réunions de quartiers ont toute leur utilité. Nous allons étudier le dossier, mais cela ne se règle pas en trois jours.

**Anne-Marie BOUCHE** : est-ce que les personnes qui paient nettement plus depuis pas mal de temps pourront être indemnisées par la Société, comment cela va-t-il se passer ?

**Le Maire** : s'il y a une erreur manifeste, oui. Si c'est un problème de conception du bâtiment, il faudra s'adresser à Habitat 70, car on peut penser que c'est un problème de conception du bâtiment. Habitat 70 lorsqu'ils construisent des logements, ont tendance à poser de longs tuyaux, donc avant d'arriver, l'eau chaude met 200 ml, donc les 200 ml sont facturés même s'ils ne sont pas utilisés. Je pense que cela peut être le cas en particulier sur cet immeuble.

**Anne-Marie BOUCHE** : pour les personnes qui n'étaient pas à la réunion, nous parlons de l'immeuble où il y a la pizzeria.

**Le Maire** : globalement, la chaufferie d'après les analyses qu'on a faites et les comparaisons qu'on a faites, à l'exception de cet immeuble-là, sont largement à l'avantage des usagers, notamment parce que le bois est utilisé maintenant à plus de 80% alors qu'au démarrage c'était moins de 50%. Nous sommes progressivement montés, 60, 70, on dépasse même 80%. Vu le coût du gaz, les gens y trouvent avantage. Deux immeubles sont sortis du chauffage par la chaufferie bois pour se réalimenter au gaz. J'avais invité les habitants à expliquer pourquoi ils souhaitaient sortir du réseau. Ils étaient convaincus de payer moins cher avec le gaz, et bien non, ils paient aujourd'hui beaucoup plus cher. Mais c'est leur choix contre lequel je les avais mis en garde, car le prix du gaz peut varier et cela a été le cas.

**Quentin HAFEKOST** : je vais faire la même remarque que j'ai faite en commission. J'aurais bien aimé, afin de pouvoir prendre une décision éclairée, à savoir choisir une DSP ou une régie, avoir un vrai comparatif parce que finalement il n'y a pas grand-chose comme argument dans le document. J'aurais aimé avoir une comparaison entre la régie et la DSP, le coût en personnel et en entretien en DSP et en régie et surtout ce qui est répercuté à l'utilisateur. Je vous rappelle qu'il y a eu une longue histoire, le service s'est amélioré là-dessus je ne le conteste pas, mais il y a eu des soucis de grappin, il y a eu un renouvellement du four il y a peu, ce qui fait qu'on a tourné au gaz pendant pas mal de temps. Il y a eu aussi beaucoup de dysfonctionnements sur la gestion du délégataire, comme Mme BOUCHE l'a évoqué tout à l'heure. Il aurait été mieux d'avoir des éléments de comparaison pour prendre une décision libre et éclairée.

**Fernand BURKHALTER** : la comparaison est toute faite. La plupart des communes font des délégations de service public. Nous avons été un peu précurseurs puisque c'était une des premières chaufferies bois de Haute-Saône. Il y en avait une qui était en gestion directe à Gray. Elle a été depuis déléguée parce que c'était un modèle en faillite. C'était une des premières et ils avaient donc l'excuse de l'antériorité. La gestion a été reprise en main par un de nos amis et est maintenant en délégation de service public, avec une gestion correcte. La plupart des chaufferies bois sont gérées en délégation de service public par deux grands groupes : ENGIE et DALKIA qui sont des grands groupes français très présents sur le marché national. Il y a peu de concurrence entre eux. Vraisemblablement, notre chaufferie bois devrait être confiée à l'un de ces deux groupes. On n'envisage pas de faire un comparatif qui serait absurde et cela ne sert à rien de faire des comparatifs pour faire des comparaisons.

La comparaison a été faite en 2002 au moment de la création, nous n'envisageons pas de remettre en cause le modèle. Je vous précise que deux autres chaufferies sur le même modèle de délégation de service public, sont en préparation. Une aux Chenevières pour l'équivalent de 700 logements, elle est à peu près certaine parce qu'on a pris le problème assez tôt, et que les projets des autres communes sont plutôt en retard et risquent de passer à côté de financements. Nous, il semblerait que nous aurons un accord. Il faut dire qu'il sort un projet de chaufferie bois presque tous les jours.

La seconde chaufferie en préparation dans laquelle la Ville est partie prenante, nous aurons l'occasion d'en parler dans cette assemblée un jour puisqu'il faudra fixer le coût de l'énergie, c'est la chaufferie bois de Coisevaux qui concerne notamment l'école de Coisevaux dont nous payons la moitié des charges.

Donc il y a trois projets : un pour 700 logements aux Chenevières, un pour 500 logements au quartier Maunoury et un pour 70 logements environ à Coisevaux. Nous sommes donc tout à fait exemplaires. Les autres territoires ont pris du retard, alors que nous, nous avons pris de l'avance et depuis très longtemps.

Le rapport est approuvé à l'unanimité compte tenu de 8 abstentions des Elus de la Liste Héricourt en Commun et de la Liste Héricourt Vivante.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°9 : MODIFICATION DES STATUTS D SYGAM

### PRESENTATION : REMY ENDERLIN – CONSEILLER MUNICIPAL

La dernière révision des statuts du SYGAM a été approuvée par délibération du Comité Syndicale du SYGAM en date du 24 juin 2015 puis actée par arrêté préfectoral en date du 01/06/2016.

Le syndicat souhaite dorénavant accompagner des projets de transition énergétique en participant au financement de projets sur ses communes membres.

Dans un objectif de transparence et de sécurité, le SYGAM souhaite modifier ses statuts afin de clarifier ses compétences en matière de transition énergétique, étant précisé qu'il est soumis au principe de spécialité territoriale. Ainsi, il ne peut exercer ses compétences que sur son seul territoire et peut donc financer des projets sur le territoire des communes membres y compris s'ils sont portés par PMA ou la CCPH.

La modification proposée vise à :

- clarifier et préciser expressément les compétences du SYGAM afin de financer des projets de transition énergétique
- réactualiser des références réglementaires.

La décision de modification statutaire étant subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres du SYGAM, il est proposé à l'Assemblée d'approuver ces modifications.

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°10 : TARIFS PUBLICS ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

### PRESENTATION : MARTINE PEQUIGNOT – PREMIERE ADJOINTE

Comme chaque année, il s'agit de se prononcer sur l'évolution des tarifs des services publics dont l'application correspond à l'année scolaire.

Le premier point de ce rapport concerne les tarifs du Centre Socioculturel Simone Signoret qu'il est proposé de maintenir au même niveau que ceux de l'année dernière. Il est rappelé que les tarifs municipaux n'ont pas évolué depuis 2012.

Il est rappelé que les tarifs des « Activités Clubs » divisés en trois catégories (A, B et C selon les prestations fournies) sont assis sur les revenus des familles et déterminés en fonction des tranches de quotient familial servant de base de calcul de l'impôt sur le revenu.

Les tarifs des « Centres de Loisirs Sans Hébergement/Action famille/Sortie ponctuelles » sont maintenus. La situation financière des familles est prise en compte par le biais des bons vacances.

Les tarifs de la carte d'usager, prestations diverses (vente de boissons, friandises, repas...) et consultation Internet restent également à leur valeur 2023-2024.

A noter que depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019, la Carte Avantage Jeunes d'un coût de 9€ est offerte par la Ville d'Héricourt aux jeunes héricourtois (299 cartes distribuées en 2023). Cette carte destinée aux moins de 30 ans permet de découvrir la culture, le sport et de bénéficier de réductions sur les loisirs et la vie quotidienne.

### PRESENTATION : PATRICK PAGLIA – ADJOINT A LA CULTURE

Il vous est proposé de maintenir ces tarifs à leur valeur 2023-2024

**L'Adjoint à la Culture** ajoute que beaucoup de manifestations culturelles ont lieu à Héricourt comme Choreia, les Crazy Monday, mais ce sont des tarifs votés en Conseil Communautaire. Là nous parlons des manifestations culturelles organisées par la Ville.

**Le Maire** : depuis 10 ans, malgré l'inflation incessante de ces dernières années, les tarifs sont gelés comme dans aucune ville de France.

**Anne-Marie BOUCHE** : vraiment, toutes les communes de France ?

**Le Maire** : oui bien sûr. Cela vous gêne que les tarifs soient gelés Mme BOUCHE ? Et vous me remercieriez pour la gratuité de la salle mise à la disposition de votre association.

**Anne-Marie BOUCHE** : je paie pour la manifestation que j'organise à La Cavalerie.

**Le Maire** : mais si vous demandez la gratuité, vous l'aurez.

**Anne-Marie BOUCHE** : je ne veux pas devoir un kopek à M. le Maire

**Le Maire** : nous mettons gracieusement à votre disposition la salle Wissang pour votre association de gymnastique.

**Anne-Marie BOUCHE** : cela fait des années que vous me le faites remarquer. Beaucoup d'associations bénéficient de La Cavalerie gratuitement. Moi, j'ai toujours payé les 800€ pour le salon de la gastronomie et ne n'est pas demain que je changerai. Toutes les associations sportives d'Héricourt, bénéficient soit d'un stade soit d'un gymnase, soit d'un terrain de tennis, et ce gratuitement.

**Fernand BURKHALTER** : y compris la salle Wissang que nous avons rénovée pour payer moins de chauffage.

**Anne-Marie BOUCHE** : moi j'ai 260 adhérents à Héricourt, cela fait 50 ans que je donne des cours bénévolement dont 42 pour la Ville d'Héricourt. Je veux vous parler d'un petit truc : il n'y a pas très longtemps, je vous ai dit en aparté qu'il faudrait réduire le chauffage de la salle Wissang parce que c'est un chauffage au sol et qu'il y fait très chaud, mais rien n'a changé. Il fait toujours aussi chaud. Alors, s'il vous plait, ne parlez pas d'économies.

**Le Maire** : la prochaine fois on le coupera, en plus vous faites du sport donc vous n'avez pas besoin de chauffage.

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°11 : TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE – FIXATION DES TARIFS 2025

### PRESENTATION : MARTINE PEQUIGNOT – PREMIERE ADJOINTE

L'article L.2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe les tarifs maximaux de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Ces tarifs sont relevés chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Par délibération en date du 03 Octobre 2008, notre collectivité a décidé d'appliquer cette taxe aux tarifs maximum de référence de droit commun.

Ces derniers devant être adoptés avant le 1<sup>er</sup> Juillet de l'année précédant celle de l'imposition, je vous propose de valider les tarifs ci-dessous pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> Janvier 2025.

TARIFS MAXIMAUX DE BASE (par m <sup>2</sup> , par an et par face)		
Type de dispositif	2025	Rappel 2024
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de moins de 50 m <sup>2</sup>	18.60 €	17,70€
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de plus de 50 m <sup>2</sup>	37.10 €	35.40 €

Dispositifs publicitaires et préenseignes numériques de moins de 50 m <sup>2</sup>	55.70 €	53.10 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes numériques de plus de 50 m <sup>2</sup>	111.20 €	106.20 €
Enseignes de moins de 12 m <sup>2</sup>	18.60 €	17.70 €
Enseignes entre 12 m <sup>2</sup> et 50 m <sup>2</sup>	37.10 €	35.40 €
Enseignes à partir de 50 m <sup>2</sup>	74.20 €	70.80 €

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°12 : ACQUISITION D'UN BATIMENT 10 AVENUE PIERRE BEREGOVOY

### PRESENTATION : FERNAND BURKHALTER - MAIRE

La commune a l'opportunité d'acquérir le bâtiment situé 10, avenue Pierre Bérégovoy à Héricourt, cadastré section AN 0157, et propriété de Monsieur et Madame André WAGNER, demeurant 6 avenue de Saint Valbert à Héricourt. Les locaux sont implantés sur un terrain d'emprise d'une superficie de 2 574 m<sup>2</sup>.

Les négociations menées avec les propriétaires ont abouti à un prix de 180 000 € avec un premier versement de 50 000 € à la signature du compromis de vente et le solde, soit 130 000 €, le 15 décembre 2024, à condition que les locaux soient libérés de tout occupant.

Si au 15 décembre 2024, cette condition n'est pas remplie, le solde à verser sera minoré de 5 000 € soit 125 000 €. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette transaction aux conditions précitées, et autoriser le Maire ou la première adjointe à signer les actes à intervenir.

**Le Maire** ajoute : cet immeuble est une verrue dans un beau secteur que nous avons entièrement réhabilité au fil des années : la rue Bérégovoy, la rue de la Manufacture, la rue Bardot, l'installation du gymnase, la résidence Ages et Vie, ainsi que des logements privés. Un travail considérable a été fait, d'ailleurs lorsque nous sommes allés dans ce quartier nous avons eu de nombreuses félicitations sur la qualité de vie à Héricourt.

Hier j'étais à Tavey, les habitants sont très heureux de vivre dans ce village et y trouvent une quiétude qu'ils n'y a nulle part ailleurs.

Pour en revenir au bâtiment en question, il accueille encore des caravanes et un ou deux artisans. La difficulté est donc de libérer l'emprise. Les conjoints Wagner nous ont interpellés à plusieurs reprises au fil des années, depuis au moins 10 ans, pour une éventuelle acquisition. Nous n'en n'avons pas les moyens, aujourd'hui nous ne les avons guère plus mais nous allons quand même l'acheter. Je rappelle que les communes en général n'achètent aucun bien foncier parce qu'elles n'en n'ont pas les moyens. La Ville d'Héricourt quant à elle, a acquis 14 hectares de réserves foncières à La Craie pour un coût de 4 millions d'euros, dans le secteur du cimetière pour l'avenir, le bâtiment de l'ex DIA, le secteur Packmat, 10 hectares dans le parc urbain, tout cela sans aucun impôt nouveau.

Je le rappelle, les autres communes passent par une agence foncière, l'établissement public foncier, c'est ce que font Lure ou Vesoul. Elles s'endettent par le compte d'un tiers. Nous, nous n'avons pas de dette et nous avons acquis beaucoup de patrimoine y compris du patrimoine industriel que nous valoriserons un jour.

Nous ajoutons donc 2 500m<sup>2</sup> qui ont vocation à être démolis. On a pris nos précautions : en principe M. et Mme Wagner ont pris l'engagement de faire leur affaire d'évincer les occupants actuels. Au moins un des locataires à un bail, il sera plus difficile à évincer. C'est pourquoi nous avons mis une clause de réduction du prix, étant entendu que quand l'emprise sera libre il faudra la démolir pour un usage qu'à ce jour nous ne connaissons pas.

Le foncier devenant rare, c'est une opportunité à moyen terme car à court terme nous n'avons pas d'usage pour ce bâtiment, même si l'emprise aura un intérêt pour la Ville à un moment ou un autre. Peut-être pour une résidence pour personnes âgées, nous avons des contacts sérieux pour un établissement de 100 personnes. Cependant, on diminue la population en acceptant ce type de résidence, car il y a une personne par logement. Certes il faut répondre à la demande, mais capter ce type de demande extérieure n'est pas toujours vertueux. Cela fait diminuer la population en faisant baisser la moyenne générale. Donc prudence. Néanmoins, si un jour nous étions en difficulté, nous pourrions toujours essayer de commercialiser cette emprise.

**Anne-Marie BOUCHE** : que comptez-vous faire comme projet après la démolition ?

**Fernand BURKHALTER** : c'est une réserve foncière. 13 ha à La Craie, 5 ha sur le cimetière, 3 ou 4 ha à Byans. C'est de l'argent thésaurisé, ceci d'autant qu'il devient rare. Si cela continue, vos enfants ne trouveront pas de terrain à bâtir. Comme nous souhaitons continuer à accueillir vos enfants, pour alimenter nos collègues, nos écoles et le lycée, nous agissons même si on nous l'a souvent reproché. Nous poursuivons notre politique d'acquisitions foncières pour une ville attractive.

**Anne-Marie BOUCHE** : il ne faut surtout pas oublier que tout ce que vous venez d'énumérer, attention je ne suis pas contre dès l'instant où cela peut évoluer, a été acheté avec l'argent du contribuable, quand même.

**Le Maire** : sans emprunt, Mme BOUCHE. Vous n'écoutez pas, je le répète. La plupart des villes ont recours à l'établissement public foncier.

**Anne-Marie BOUCHE** : je ne parle pas des autres villes, je parle d'Héricourt.

**Le Maire** : il faut toujours avoir un élément de comparaison pour se situer. Lure, Vesoul, Luxeuil font appel à l'EPF, parce qu'elles n'ont pas les moyens d'acquérir ne serait-ce qu'un bâtiment de 50 000€. Donc, elles ont voté un impôt spécial destiné à financer l'EPF. C'est un impôt que les contribuables paient et l'EPF stocke le foncier. Nous la Ville d'Héricourt, on le stocke directement, sans augmenter les impôts et sans avoir recours à l'emprunt. Nous constituons un « bas de laine » pour les générations futures. On fait l'inverse de ce qu'a fait le Gouvernement.

**Anne-Marie BOUCHE** : c'est le vôtre de Gouvernement...cela vous dérange !

**Fernand BURKHALTER** : le Gouvernement comme le Président, sont pour tous les français, donc c'est aussi le vôtre que soyez d'accord ou pas.

Le rapport recueille 3 abstentions de : Mme Sylvie DAVAL – Mme Maryse PORTAZ – Mme Marianne ECOFFET de la Liste Héricourt en Commun.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°13 : FOURRIERE AUTOMOBILE – CHOIX DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE

### PRESENTATION : CHRISTOPHE GODARD – CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE A LA SECURITE

Par délibération n°070/2023 du 25 Septembre 2023, le Conseil municipal, après avis favorable de la Commission des Services Publics Locaux réunie le 11 Septembre 2023, a approuvé le principe de recours à une délégation de service public concernant la gestion de la fourrière automobile.

La délégation de service public s'applique sur le territoire de la Commune d'Héricourt et a pour objet l'enlèvement et la conservation de véhicules se trouvant en infraction, le gardiennage, la restitution ou l'aliénation des véhicules mis en fourrière, l'évacuation des véhicules désignés par l'ordonnateur de la fourrière vers un site de dépollution, démontage, démolition ou broyage.

L'Entreprise qui sera en charge de cette délégation, désignée comme gardien de fourrière, devra assurer le bon fonctionnement et la continuité du service public en étroite collaboration avec l'autorité de fourrière. Elle agira sur demande du Maire, des autorités de police ou de gendarmerie.

Le prestataire se rémunère directement auprès des propriétaires des véhicules enlevés sur la base des tarifs qu'il aura proposé dans son offre. Dans le cas où les propriétaires des véhicules abandonnés seraient inconnus, introuvables ou insolubles, l'autorité délégante prendra en charge les frais.

La procédure a donc été lancée afin de renouveler le contrat de délégation de service public arrivé à échéance le 1<sup>er</sup> Mars 2024.

Les deux candidatures reçues (SARL LUCCHINA – 90 TREVENANS et SA NEDEY 25 VOUJEAUCOURT) ont été déclarées conformes par la Commission de délégation de service public réunie le 29 Janvier 2024.

Concernant les offres, si le service rendu aux usagers (capacité d'accueil du terrain de stockage des véhicules et localisation, heures d'ouverture de la fourrière au public), les critères environnementaux (conditions visuelles d'exposition du lieu de stockage depuis l'espace public) et les heures d'ouverture au public sont satisfaisantes chez les deux candidats, la tarification proposée au délégant par la S.A. NEDEY est plus favorable du fait de la non facturation de frais de gardiennage. Pour information, sur l'année 2023, 2401 jours de garde nous ont été facturés.

Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le choix de la S.A. NEDEY comme délégataire pour l'exploitation de la fourrière automobile
- D'approuver la convention de délégation de service public dont la durée est fixée à 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2024
- D'autoriser le Maire à signer le contrat à intervenir avec la S.A. NEDEY

**Quentin HAFEKOST** : pour ce dossier vous avez fait un comparatif par rapport à l'ancien délégataire.

**Le Maire** : cela coûte plus cher que prévu. Il y a tout de même une petite interrogation que je formulerai auprès du directeur le moment venu. J'espère que ce marché est bien transparent. J'ai encore un petit doute compte tenu de l'écart de prix. On verra.

**Anne-Marie BOUCHE** : si j'ai bonne mémoire, lorsque c'était l'entreprise LUCCHINA, je crois savoir que c'était nous qui payions l'enlèvement des voitures quand le propriétaire n'était pas retrouvé. Donc avec la proposition du nouveau délégataire, c'est NEDEY qui paiera ?

**Fernand BURKHALTER** : oui.

**Anne-Marie BOUCHE** : c'est une bonne chose. Je vois que vous vous rapprochez le plus possible de la Droite, c'est génial.

**Le Maire** : je respecte tout le monde, y compris l'opposition du Parti Républicain et je souhaite qu'il pratique avec le Parti Socialiste l'alternance dont notre pays à besoin.

**Anne-Marie BOUCHE** : je constate qu'il est écrit : « fait à Héricourt le », il n'y a pas de date et vous n'avez pas signé. Est-ce que vous attendiez que le Conseil Municipal vote pour mettre la date ainsi que pour signer ? C'est un oubli ?

**Le Maire** : je vais le signer à l'issue du Conseil Municipal bien sûr, une fois le vote acquis.

**Anne-Marie BOUCHE** : si je n'avais rien dit, cela passait à l'as...Faites les choses dans les règles et cela ira mieux entre nous.

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°14 : FORET COMMUNALE – COUPES DE BOIS 2024 ADDITIF DE COUPE D'EMPRISE

### PRESENTATION : PATRICK PAGLIA – ADJOINT A LA CULTURE

Exposé des motifs :

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de HERICOURT, d'une surface de 521.53 ha (Héricourt – Bussurel) + 114.58 ha (Tavey) étant *susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du Régime forestier ;
- Ces forêts sont gérées suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 04/09/2019 (Héricourt – Bussurel) et 21/05/2012 (Tavey). Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- la mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur la présentation à la demande de RTE d'une coupe d'emprise dans l'assiette des coupes 2024 puis sur la dévolution et la destination des produits issus de cette coupe non réglée de la parcelle N° 53\_ar.

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;

Considérant le tableau d'assiette des coupes présenté par l'ONF pour l'année 2024;

Considérant l'avis de la commission des Bois formulé lors de sa réunion du 03/07/2023.

## 1. ASSIETTE DES COUPES POUR L'ANNEE 2024

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF présente pour l'année 2024, l'état d'assiette des coupes **annexé à la présente délibération**.

Il est proposé :

- D'approuver la **coupe d'emprise** sur l'état d'assiette des coupes 2024 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent.

En cas de décision de la commune de reporter des coupes, en application des articles L.214-5 et D.214-21.1 du Code forestier, le Maire informe, dans un délai d'un mois à compter de la présentation de l'état d'assiette, l'ONF et le Préfet de Région, de leur report pour les motifs suivants : .....

## 2. DEVOLUTION ET DESTINATION DES COUPES ET DES PRODUITS DE COUPES

### 2.1 Cas général :

Il est proposé :

- De vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

(préciser les parcelles et, les feuillus, les essences)	EN VENTES de gré à gré par soumission					EN VENTES GROUPEES, PAR CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT		
	En bloc et sur pied	En futaie affouagère	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure	Grumes	Petits bois	Bois énergie
					<del>X</del>			
Feuillus	Piles : 53_ar (0,8 ha pour 250 M3)				<del>X</del>	Grumes BO Piles : 53_ar	BI Piles : 53_ar	Bois bûche Bois énergie

- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent.

## 2.2 Vente simple de gré à gré :

### 2.2.1 Chablis :

Il est proposé :

- De vendre les chablis de l'exercice en bloc et façonnés
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent.

### 2.2.2 Produits de faible valeur :

Il est proposé :

- De donner pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent.

## 3. REMUNERATION DE L'ONF POUR LES PRESTATIONS CONTRACTUELLES CONCERNANT LES BOIS FAÇONNES

Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, il est proposé :

- De demander à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre ;
- D'autoriser le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

**Patrick PAGLIA** ajoute : pour situer, c'est une parcelle qui se trouve vers la ligne TGV et c'est RTE qui demande que tous les bois, en réalité le « r » mentionné veut dire « résineux », soient coupés. Si vous vous êtes déjà promenés par là-bas, c'est un endroit qui a besoin de sécurisation, raison pour laquelle l'emprise de coupe est modifiée.

**Anne-Marie BOUCHE** : combien coûte le stère maintenant pour les affouagistes, c'était 8€ est-ce que cela a augmenté ?

**Patrick PAGLIA** : non c'est toujours 8€/stère. Par contre là, ce sont des résineux et il ne faut pas s'attendre à en tirer grand-chose. Peut-être que vous n'avez pas fait attention, c'est une coupe à ras, ce qui normalement est interdit. Dans ce cas précis, comme c'est un problème de sécurisation, que le volume est moindre puisqu'on a moins de 4 ha, c'est autorisé exceptionnellement.

**Fernand BURKHALTER** : depuis que Tavey nous a rejoints, le prix du stère de bois a baissé car nous nous sommes ralliés au prix de Tavey. Auparavant, c'était 8.50€/stère. Nous avons donc baissé le tarif.

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°15 : AIDE AU COMMERCE LOCAL – SOUTIEN AU BOUDOIR DE VELOURS

### PRESENTATION : PATRICIA BURGUNDER – CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE AU COMMERCE

Mme BRON nous a sollicité pour apporter un soutien à l'activité de son commerce, le Boudoir de Velours, implanté au 60 avenue Léon Jouhaux.

Le commerce propose de l'habillement et des différents services dont un point de relais pour les colis. Depuis plusieurs semaines, son activité subit des difficultés conjoncturelles et il est proposé de lui apporter un soutien financier.

Il vous est proposé de VALIDER une aide au loyer de Mme BRON par la Ville d'Héricourt d'un montant mensuel de 125 € pour une durée de 1 an (soit 1 500 € au total), du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 30 mai 2025.

**Quentin HAFEKOST** : j'imagine que cette aide au loyer est liée à la perte financière pendant les travaux de voirie car son magasin était bien enclavé. Est-ce que ces 1 500€ correspondent à ce que la commerçante a demandé ?

**Le Maire** : non ce n'est pas la motivation. Vous avez les explications dans le rapport. Le commerce rencontre des difficultés conjoncturelles liées à l'après Covid d'une part et d'autre part la filière habillement connaît des difficultés, que nous avons visées il y a plusieurs années puisque nous avons décidé d'encourager les commerces textiles, de librairie (et ça a été le cas), d'épicerie ou de légumes (on a également aidé mais cela n'a pas marché) et enfin les commerces de vêtements de sport. On espérait s'en tenir là, il y a eu quelques digressions, mais en général on s'en tient à ces critères. L'habillement souffre, partout en ville, dans tous les centres villes. Voyez les enseignes disparaître les unes après les autres, il faut que les commerçants tiennent le choc,

**Quentin HAFEKOST** : concernant le montant, cette somme correspond au besoin exprimé par la commerçante ?

**Le Maire** : c'est un arbitrage. Les gens demandent 3 000€ pour obtenir 1 500€. On lui a proposé une aide qui nous paraît proportionnée à la dimension de son activité et à son positionnement géographique. Elle bénéficie quand même d'un beau parking, ce que les autres commerces de centre-ville n'ont pas, même si elle a été impactée pendant la période des travaux.

**Quentin HAFEKOST** : vous avez évoqué 3 000€, c'est la somme qu'elle a demandée ?

**Le Maire** : je ne me souviens plus exactement. On propose une aide de 125€/mois pendant une année. Elle en a été d'accord. On ne refuse pas une aide.

**Quentin HAFEKOST** : dans le rapport que nous allons voir après, vous proposez 5 000€ à un autre commerce. Pourquoi ? Quels sont les critères ?

**Le Maire** : les critères sont : l'importance de l'établissement, le positionnement et le fait que la disparition de certains commerces peut avoir un impact plus fort selon l'endroit stratégique de la ville. La fermeture de certains commerces du centre-ville impacte beaucoup plus l'attractivité de la ville que d'autres. On est un peu plus généreux dans ces cas-là.

Ce n'est pas simple d'être commerçant en ville. Nous aidons les commerçants parce que nous pouvons faire face financièrement. Bien sûr il y a une limite, à un moment donné il faut que les clients reviennent dans les circuits courts. Je ne suis pas persuadé qu'ils le fassent réellement. Je constate l'attractivité des grandes enseignes de périphéries des villes, comme la zone commerciale autour du Leclerc. On n'y peut rien, tout le monde ne gagne pas 10 000€/mois, les gens majoritairement ont des budgets modestes, ils vont où c'est le plus avantageux. Il y a aussi l'aspect ludique des choses, certains s'éclatent dans les grandes surfaces. M. Macron a décrié les zones moches, mais j'ai entendu certains me dire : « bien sûr ce sont des zones moches, mais on y va tous les samedis, on y passe la journée parce qu'on y trouve un certain plaisir. ». Et parfois vous le faites aussi, j'en suis persuadé.

**Anne-Marie BOUCHE** : ah non moi je n'y vais pas.

Le rapport est voté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°16 : AIDE AU COMMERCE LOCAL – SOUTIEN AUX ORIGINALES

PRESENTATION : PATRICIA BURGUNDER – CONSEILLERE MUNICIPALE  
DELEGUEE AU COMMERCE

Mme HASSOUN nous a sollicité pour apporter un soutien à l'activité de son commerce, les Originales, implanté au 9 rue du Général de Gaulle à Héricourt.

Le commerce, qui propose de l'habillement, subit des difficultés conjoncturelles et il est proposé de lui apporter un soutien financier. Ce commerce est une vitrine essentielle du cœur de ville et il correspond aux critères de priorisation préalablement fixés.

Il vous est proposé de VALIDER un soutien de la Ville d'Héricourt d'un montant de 5 000 € versé en une seule fois à Mme HASSOUN.

**Gilles LAZAR** : bien évidemment nous voterons ce rapport car il faut soutenir le commerce local, on sait toutes et tous le rôle important de ce magasin dans le centre-ville. Il est donc légitime de le soutenir. Je veux juste faire remarquer que ceux qui ont augmenté l'attractivité des magasins de périphérie sont devant nous. C'est vous, M. BURKHALTER qui fragilisez, certes pas vous uniquement, l'activité commerciale du centre-ville. Et vous souhaitez continuer à le faire.

**Fernand BURKHALTER** : M. LAZAR vous avez le pouvoir d'achat pour acheter au centre-ville. Pas moi, comme beaucoup d'héricourtois. Si les gens avaient plus de pouvoir d'achat, ils achèteraient plus en centre-ville. C'est la triste réalité. Vous vous situez dans la classe moyenne supérieure, voire très supérieure, par vos revenus. Ce qui n'a pas été mon cas de toute ma vie.

**Gilles LAZAR** : les commerçants du centre-ville déplorent votre absence. Je ne suis pas un cumulard de mandats, moi. Mais les attaques personnelles ne résolvent pas les problèmes.

**Le Maire** : vous cumulez beaucoup de choses. Vous me traitez de cumulard, je me défends.

**Gilles LAZAR** : je fais de la politique. Vous avez participé à l'appauvrissement du centre-ville et vous continuez à le faire.

**Le Maire** : c'est inexact. Vous dénigrez le centre-ville par vos propos M. LAZAR.

**Gilles LAZAR** : au contraire et on m'y voit, j'y fais mes courses.

**Le Maire** : vous dénigrez le centre-ville par vos propos. J'ai le sentiment contraire du vécu des habitants par rapport au centre-ville. Ils me disent que certes ils n'y achètent pas tout, mais qu'ils ont plaisir à venir à Héricourt en ville alors qu'ils n'ont plus de plaisir à aller à Belfort ou Montbéliard. Ici c'est plutôt calme, peut-être pas samedi dernier, mais j'y reviendrai. Vous vous gaussez, cela vous fait sourire, moi je ne souris pas. Bientôt ce qui s'est passé me sera reproché. Le parti communiste pourra presque dire que c'est moi qui livre les kalachnikovs ! Vous l'avez presque suggéré. Vous m'attribuez tout.

Le centre-ville est plutôt agréable, il s'est bien amélioré esthétiquement. On a fait beaucoup d'efforts rue de l'Eglise et rue De Gaulle qui est la rue commerçante. On va continuer avec l'OPAH, il y aura une opération vitrines ou façades le moment venu, une fois que nous aurons travaillé sur la question des logements. L'entrée de ville est également bien améliorée, tant côté St Valbert que côté Faubourg de Belfort. On me dit tous les jours que nous faisons du bon travail. C'est qu'il doit y avoir une part de réalité. Dénigrer le centre-ville ne sert à rien. La totalité des achats ne sera jamais faite en centre-ville, on aura toujours besoin des zones périphériques. Vous-mêmes vous faites vos courses dans les zones périphériques, tous ceux qui se sont opposés à la réimplantation du Super U, je les croise en y faisant mes courses.

Pour en revenir Aux Originales, Mme HASSOUN est une personne d'expérience, une commerçante attentive, quelqu'un de dévoué, qui croit à sa reconversion professionnelle. Elle a été courageuse d'avoir quitté son emploi dans une entreprise pour créer un commerce. Il faut y croire. J'espère que son commerce continuera de fonctionner.

Le vote est unanime.

\* \* \* \* \*

## RAPPORT N°17 : SUBVENTION SGH BASKET POUR APPPOSITION LOGO SUR MINIBUS

### PRESENTATION : CHANTAL GRISIER – ADJOINTE AU SPORT

En février 2024, les Sports Généraux d'Héricourt section Basket ont fait l'acquisition d'un minibus pour leurs déplacements sportifs.

D'un coût d'achat de 30 000 €, cet équipement a été en partie financé par la Région Bourgogne Franche-Comté (15 000 €) et par le Département de Haute-Saône (6 250 €).

Les SGH Basket sollicitent aujourd'hui la Ville d'Héricourt pour l'obtention d'un soutien financier en contrepartie de l'apposition de son logo sur le véhicule.

Il vous est proposé d'APPROUVER le versement d'une subvention au club de 500 € valable une année.

**Gilles LAZAR** : j'informe les collègues que la Région va subventionner deux autres minibus à Héricourt, pour une association caritative qui fait du sport et Héricourt 2 Roues. Tout cela pour dire qu'avoir deux élus régionaux au sein de ce Conseil Municipal n'est pas inutile.

**Fernand BURKHALTER** : Merci Mme NARDIN , je suppose qu'elle est l'artisane de ces subventions.

**Gilles LAZAR** : puisque j'ai parlé de Héricourt 2 Roues, je voulais rendre hommage à son ancien président décédé récemment, M. Bernard GIRARD.

**Le Maire** : effectivement je m'associe à cet hommage. J'étais aux obsèques, je ne sais pas si vous étiez présent. J'ai tenu à être présent parce que d'une part il a entraîné mon gamin il y a un certain temps, et que c'était un homme dévoué, généreux, sportif accompli qui a eu beaucoup d'activités à Héricourt. Son épouse sait toute l'estime que nous lui portons, c'est une de nos proches. Il est parti un peu trop tôt.

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°18 : AIDE A L'INSTALLATION D'UN MEDECIN

### PRESENTATION : ALAIN PARCELLIER – ADJOINT A LA SANTE

Le docteur BRUN partira en retraite à la fin de l'année 2024 et il sera remplacé par un nouveau médecin, Mme BONDICI Cristina, qui s'installera à Héricourt au 1<sup>er</sup> Janvier 2025 à la place du docteur BRUN au 6 rue Pierre et Marie Curie.

Afin de faciliter son installation et son déménagement, il est proposé de lui octroyer une aide d'un montant de 600 € par mois pendant 2 ans. Cette aide est subordonnée à la condition d'exercer sur Héricourt pendant la durée de l'aide, soit deux ans minimum.

Il vous est proposé de VALIDER l'aide à l'installation du docteur BONDICI pour un montant de 600€ par mois à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2026.

**Gilles LAZAR** : je veux féliciter le docteur Brun d'avoir trouvé une consœur. Nous voterons ce rapport. Ce médecin bénéficie-t-elle de l'aide de 50 000€ de l'Agence Régionale de Santé ?

**Alain PARCELLIER** : oui

**Gilles LAZAR** : est-elle tenue de rester à Héricourt ? Concernant l'aide de la Ville, 600€ mensuels pendant 12 mois, c'est une somme qui n'est pas négligeable. On aurait pu l'assujettir de conditions.

**Le Maire** : oui bien sûr, elle est tenue de rester à Héricourt 5 ans.

**Gilles LAZAR** : cela ne figure pas dans le document.

**Le Maire** : c'est sous-entendu comme pour les autres professionnels de santé. Il y aura une convention et ce sera stipulé.

**Gilles LAZAR** : ce qui est écrit est écrit. Cela n'est pas mentionné dans le document que nous avons eu. Il faut le rajouter dans la délibération et faire référence à la convention. On pourrait croire qu'il n'y a pas de contrepartie à l'aide à l'installation. Donc il y en a une ? Je fais la demande que pour le compte-rendu du Conseil Municipal, cela soit indiqué.

**Fernand BURKHALTER** : c'est évident et cela figure dans la convention que nous allons proposer à cette personne.

**Gilles LAZAR** : la convention est où ? Pourquoi n'est-elle pas jointe au rapport ?

**Fernand BURKHALTER** : le rapport est le même que pour les précédentes aides à du personnel de santé. Nous n'avons pas joint les conventions et vous ne les aviez pas demandées. La campagne électorale approche et vous la demandez.

**Gilles LAZAR** : il y aura une convention, oui ou non ?

**Le Maire** : il y a toujours eu une convention pour ce type d'aide.

**Gilles LAZAR** : donc je souhaite en recevoir une copie.

**Le Maire** : oui bien sûr, c'est un document accessible à tout conseiller municipal qui en fait la demande.

**Gilles LAZAR** : on ne devrait pas avoir à la demander, elle devrait être jointe.

**Le Maire** : nous sommes écologistes au bon sens du terme, nous ne gaspillons pas le papier.

**Alain PARCELLIER** : on n'a pas précisé autre chose, c'est que M. Brun n'arrête pas sa carrière. Il crée un cabinet éphémère qui ne reprendra pas sa patientèle.

**Gilles LAZAR** : je ne vois pas le rapport avec l'aide à l'installation.

**Alain PARCELLIER** : si parce M. Brun continue à travailler dans ce cabinet éphémère.

**Gilles LAZAR** : on parle de sa retraite libérale. Il a trouvé quelqu'un pour prendre sa patientèle libérale. Il doit y avoir une convention quand même.

**Alain PARCELLIER** : cela va de soi qu'il y a une convention pour cette aide. C'est du pinaillage.

**Anne-Marie BOUCHE** : en clair, le docteur Brun va continuer de travailler à Héricourt oui ou non ?

**Le Maire** : Il crée un cabinet éphémère 2 jours/semaine. Mais il n'a pas le droit de reprendre ses anciens patients. Ce sera le nouveau médecin.

**Alain PARCELLIER** : il prendra tous les patients qui sont en détresse de médecin traitant, avec une quantité d'heures de travail moindre.

**Fernand BURKHALTER** : je rappelle que successivement, nous avons soutenu la création de la CTPS, cette idée résulte d'une partie de leur travail. Je vous ai précisé l'autre jour que j'ai recruté deux personnes au Pôle Métropolitain – Cécille CHARMOILLE et Emilie MANTION, pour s'occuper des questions de santé, notamment du Contrat Local de Santé et des CPTS. Donc mon action porte ses fruits au Pôle Métropolitain même si certains en doutent, il y a une action réelle. Tout cela est la résultante en partie de mon travail avec le concours d'autres personnes. Je rappelle

que c'est Pascal MATHIS qui préside le Contrat Territorial de Santé sur lequel nous travaillons après avoir œuvré sur le Projet Régional de Santé. Ce sont des documents que personne ne lit. Moi je fais l'effort de les lire.

**Alain PARCELLIER** : je précise que cette jeune femme est roumaine, elle travaille actuellement dans l'Ain à Montluel. Pourquoi vient-elle à Héricourt ? Parce que notre ville lui plait mais aussi que le trajet pour retourner en Roumanie est plus court.

**Le Maire** : et qu'elle aime bien le Maire....je peux plaisanter la presse est partie. Pourquoi la presse est partie ? Parce que désormais, au lieu d'assister en direct aux séances et sentir l'atmosphère, elle peut le faire par vidéo. C'est moins efficace, mais on a facilité le temps de travail des journalistes et l'Est Républicain ne nous a pas envoyé d'obole pour nous en remercier ! Nous aimerions bien des remerciements du quotidien régional, nous leur facilitons grandement la tâche.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**RAPPORT N°19 : ACTION JEUNESSE CITOYENNE AVRIL 2024**

**PRESENTATION : ISMAEL MOUMAN – ADJOINT A LA JEUNESSE**

Du 15 au 19 avril 2024, 10 jeunes ont remis en état la signalétique du parcours santé du Mougnot et ont participé à l'organisation de la journée Jobs d'Été du 17 avril.

Les participants sont les suivants :

Nom de l'enfant	Prénom de l'enfant	Nom du responsable	Prénom du responsable	Adresse	CP	Ville
TERECEK	ODELIA	ERNEWEIN	AUDREY	21 RUE DU 11 NOVEMBRE	70400	HERICOURT
YILDIZ	ELANUR	YILDIZ	ZEYNEP	82 AVENUE DE SAINT VALBERT	70400	HERICOURT
CHEKRI	KENY	PETREQUIN	AUDE	34 RUE SIMONE DE BEAUVOIR	70400	HERICOURT
THOMAS	LEO	THOMAS	VINCENT	5 IMPASSE BERTHE COULON	70400	HERICOURT
DE OLIVEIRA JOANNES	ABEL	JOANNES	LYDIE	1 RUE DE WISSEMBOURG	70400	HERICOURT
SAHIN	SENA	SAHIN	NURAY	2 RUEPIERRE CARMEN	70400	HERICOURT
CASTEL	CANDICE	ERNEWEIN	ESTELLE	34 RUE AMBROISE CROIZAT	70400	HERICOURT
OUICHER	ENYA	OUICHER	NACIMA	4 IMPASSE ANDRE SCHONENBERGER	70400	HERICOURT
MAOUTIK	YASSIR	AZZIMANI	NACERA	2 RUE AIME CESAIRE	70400	HERICOURT
CHAOUI	SOHAYB	BOUDEBZA	FATIMA	3 RUE MOZART	70400	HERICOURT

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le versement d'une bourse éducative de 160€ à chacun des participants pour un montant total de 1 600€.

Ces jeunes étant pour certains mineurs, ils ne sont pas tous titulaires d'un compte bancaire personnel. Il convient donc d'autoriser le versement de cette bourse sur le compte bancaire de leurs parents qui peuvent ne pas avoir le même nom de famille que le bénéficiaire.

**Anne-Marie BOUCHE** : est-ce qu'il ne serait pas judicieux, puisqu'on met plein de sous ailleurs, d'augmenter ces gosses vu l'inflation et le travail qu'ils font ? Vous pourriez peut-être un peu augmenter les gamins.

**Le Maire** : vous les augmenterez lorsque vous gérerez la Ville, Mme BOUCHE. Moi j'ai la nécessité d'équilibrer le budget et je le respecte.

**Anne-Marie BOUCHE** : vous avez un égo surdimensionné.

**Le Maire** : non c'est la loi.

**Anne-Marie BOUCHE** : ce sont des lacets ou des scratches sur vos chaussures ?

**Le Maire** : ce sont des lacets.

**Anne-Marie BOUCHE** : et bien ils vont exploser parce que vos chevilles.....

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°20 : MAISON FRANCE SERVICES – DEMANDE DE SUBVENTION ETAT 2024

### PRESENTATION : FERNAND BURKHALTER – MAIRE

La labellisation de notre Maison France Services située rue De Gaulle, a été actée par le Ministre de la Transformation et de la Fonction Publique le 4 décembre 2023.

Depuis le 29 janvier 2024, cet équipement fonctionne, avec deux agents administratifs recrutés à cet effet (le premier depuis le 01/01/2024 et le second depuis le 29/03/2024), à hauteur de 24H/semaine.

Le dispositif France Services est un service impulsé par l'Etat depuis 2019 et subventionné par ce dernier via le Fonds d'Aménagement du Territoire (FNADT) et le Fonds National France Services (FNFS).

Pour ce qui concerne l'année 2023, nous avons eu une subvention de 15 000€ du FNFS et de 20 000€ du FNADT. La prise en charge de l'Etat doit augmenter progressivement pour atteindre 50 000€ par structure en 2026.

Afin de concrétiser cette aide financière pour l'année en cours, il vous est demandé de bien vouloir approuver le budget prévisionnel 2024 ci-après et autoriser M. le Maire à demander la subvention escomptée.

#### Budget prévisionnel 2024 Maison France Services

DEPENSES 2024		RECETTES 2024	
Charges locatives	9 168.00€	Etat (FNADT/FNDFS)	40.000,00€
Charges de personnel	46 600.00€	VILLE D'HERICOURT	18 568.00€
Charges de fonctionnement (électricité, fournitures diverses)	2 800.00€		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>58 568.00€</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>58 568.00€</b>

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

## RAPPORT N°21 : DEMOLITION DU LOCAL DE LA MARQUETERIE – DEMANDE DE SUBVENTION

### PRESENTATION : FERNAND BURKHALTER – MAIRE

Lors de la séance du Conseil Municipal du 30 Mai 2023, la reconfiguration de la friche industrielle d'une emprise de 19 600 m<sup>2</sup> (ancien site Packmat) acquise par la Ville d'Héricourt vous a été présentée dans sa globalité.

Avant la réalisation des aménagements sur le site, il sera nécessaire de procéder à la démolition d'un ancien bâtiment municipal abritant le local de la marqueterie (et d'autres espaces non utilisés actuellement).

Un nouvel espace ayant été aménagé pour cette association au sein de l'école Poirey, les travaux de démolition seront programmés en juin / juillet prochain.

Il est proposé le plan de financement suivant pour ces travaux de démolition :

DEMOLITION MARQUETERIE		
<b>DEPENSES en €HT</b>	<b>60 000</b>	
Travaux	55 200	
Imprévus	4 800	
<b>RECETTES</b>	<b>60 000</b>	
ETAT – DETR ou FOND VERT	18 000	30 %
AUTOFINANCEMENT VILLE HERICOURT	42 000	70 %

L'Etat sera sollicité au titre de la requalification des friches.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir AUTORISER M. le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions sur ces bases et à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de l'opération

**Patrick PAGLIA** : attention c'est bien à l'école Poirey et non Grandjean comme indiqué sur le rapport initial.

**Gilles LAZAR** : Oui, je voudrais faire remarquer qu'il y a beaucoup de coquilles dans les rapports : le titre « démolir la marqueterie » ne veut rien dire. C'est le local qui va être démolit. Relisez les rapports, M. BURKHALTER. Effectivement ce n'est pas à l'école Grandjean mais à Poirey. On constate qu'il y a énormément de coquilles et de fautes dans vos rapports, c'est du travail bâclé.

**Le Maire** : cela n'a aucune conséquence. Nous faisons du travail sérieux avec un personnel compétent, qui rédige très bien même si on peut toujours améliorer. C'est un rapport de dernière minute, Nous avons eu les chiffres dans la semaine. On s'améliorera. Je félicite encore le travail des services, qui sont tant à la Communauté de Communes qu'à la Ville, tout à fait remarquables et notamment les services administratifs.

**Gilles LAZAR** : ce ne sont pas services qui sont visés mais les Elus.

**Le Maire** : non vous critiquez les services, même indirectement. Vous pensez bien que ce n'est pas moi qui rédige les rapports présentés au Conseil Municipal. Au début de ma vie municipale, en 1983, j'en rédigeais les ¾. Désormais la Ville a bien changé et s'est organisée avec des services compétents.

**Gilles LAZAR** : relisez les rapports.

**Le Maire** : la Ville a changé et c'est heureux, mais nous reprocher une coquille, c'est n'importe quoi. Même la presse régionale en fait pas mal, y compris des fautes de français dans les titres. Donc vous voyez la relecture est un exercice aléatoire. La revue municipale qui va bientôt sortir, est relue par trois ou quatre personnes. Et bien, il y a encore des coquilles. A part recourir à l'intelligence artificielle, peut-être aurons-nous une relecture parfaite. Mais nous n'en sommes pas là.

**Anne-Marie BOUCHE** : personnellement je ne critique absolument pas le personnel, bien au contraire, mais il y a un chef et c'est vous. Un chef c'est fait pour « cheffer ». Donc si vous leur donnez les indications au dernier moment, comment voulez-vous qu'ils fassent ? C'est vous le responsable.

**Fernand BURKHALTER** : saluez plutôt notre action Mme BOUCHE. Au cours des six derniers mois, on a envisagé plusieurs solutions pour le relogement de la marqueterie. Cela a changé au moins 4 fois. Enfin, nous avons trouvé des locaux disponibles et on les a relogés. Nous avons rencontré les responsables de la marqueterie, ils sont très contents et ont d'ailleurs effectué une partie des travaux eux-mêmes. Je salue leur action.

Franchement, on fait un bon travail et on a eu beaucoup de chance. On a bien fait d'attendre, parce qu'on aurait pu dépenser 100 000€ ou 150 000€, d'autres l'auraient fait pour faire plaisir à 10 personnes, et bien nous ne sommes pas entrés dans cette démagogie. Nous avons laissé un peu de temps au temps. Et au dernier moment, on a trouvé la solution. Le rapport vous est présenté aussitôt, un peu rapidement et donc écrit également un peu rapidement. Cela illustre bien la vie municipale.

Non, Mme ECOFFET, je clos le débat, le reste a peu d'intérêt.

**Marianne ECOFFET** : je voulais poser une question sur la sécurité des élèves de Poirey, mais vous avez raison cela n'a pas d'intérêt.

**Le Maire** : j'aurai l'occasion de vous répondre ultérieurement à ce sujet.

Le vote est unanime.

\*\*\*\*\*

**Chantal GRISIER** : je voulais parler de la belle manifestation qui aura lieu le 1<sup>ER</sup> juin prochain, le Département nous a sollicités à l'automne pour qu'on organise une manifestation sur les Jeux Olympiques. Samedi aura lieu « Héricourt déclare sa flamme aux Jeux Olympiques » au stade du Mougnot. Tous les enfants ont eu un petit flyer. 13 clubs seront présents, dont les clubs de BMX de Champey et Une Chance pour Tous. On espère avoir le beau temps, il y aura plein d'activités gratuites et l'Office Municipal des Sports tiendra la buvette. Il faut dire merci au Département qui va rembourser jusqu'à 50% des dépenses que chaque club aura à faire pour cette manifestation. Je vous invite tous à venir samedi au stade du Mougnot. Je pense que la Ville d'Héricourt peut être très fière que l'OMS prenne en charge une si belle manifestation.

**Fernand BURKHALTER** : il faudra ajouter une facture de la Ville. Je ne sais pas quel budget vous avez sollicité, mais il y a 5 000€ qui se sont ajoutés pour faire un décor à la Roseraie. Si on pouvait avoir les 50% du Département ce serait parfait.

**Patrick PAGLIA** : nous allons bientôt avoir les Terrasses de l'Été et nous avons saisi l'opportunité de demander à la Région une subvention qui nous a été accordée, d'un montant de 1 000€.

**Le Maire** : c'est peu 1 000€.

**Gilles LAZAR** : c'est 20% du budget quand même.

**Anne-Marie BOUCHE** : vous savez que ce n'est pas Pierre De Coubertin qui a lancé la phrase « l'essentiel c'est de participer », c'est l'archevêque de Pennsylvanie, et M. De Coubertin était très misogyne, il était contre la pratique du sport par les femmes et en plus il était raciste.

\*\*\*\*\*

**Fernand BURKHALTER** : je veux évoquer ce qui s'est passé samedi dernier. Des événements graves ont touché notre ville. J'ai été alerté immédiatement par une conseillère municipale, je salue sa réactivité, l'évènement venait de se produire. Elle-même avait été prévenue par une autre personne, et elle a eu le réflexe de prévenir le Maire. Peu de temps après, Mme LEMETAYER m'a appelé et a appelé la police car il y avait la kermesse à l'école Borey. Je lui ai donné des consignes de confinement ainsi que la police. Je m'y suis rendu, j'ai trouvé porte close, il y avait un gardien à la porte, il a reconnu le Maire mais n'a pas voulu me laisser entrer. Je ne suis pas entré, je suis

respectueux des institutions. J'ai rappelé la police pour m'assurer qu'ils avaient bien été prévenus, quelques minutes après je suis revenu à pieds de l'école Borey puisque le centre-ville était barré.

Je n'ai pas vécu en direct l'évènement puisque je n'étais pas à la terrasse du café. Rapidement la police s'est mobilisée. J'ai évité d'en rajouter, car la presse m'a interrogé sur les motivations des uns et des autres. Je n'ai pas voulu entrer dans ce jeu. J'avais beaucoup d'informations, apportées par les uns et les autres, dont des témoignages sur un hypothétique règlement de comptes dont les réseaux sociaux se sont faits les gorges chaudes.

Mais il appartient à la police de faire son travail et elle l'a fait avec efficacité. J'ai tenu à saluer le travail efficace de la police, nationale je précise. Ce n'est pas la police municipale, non armée, qui aurait pu faire grand-chose contre des kalachnikovs.

La police nationale est armée, 25 agents étaient présents, y compris des agents de Besançon. Au fil de l'après-midi des perquisitions ont été menées. Avec le Directeur et la police, nous avons visionné les images de vidéosurveillance. Je mesure mes propos car il y a des aspects confidentiels dans ce dossier. Je ne peux pas dire tout ce que je sais. Une enquête de police est en cours, elle déterminera quels sont les tenants et les aboutissants de cet éventuel règlement de comptes. On peut supposer que d'autres éléments, que j'ai obtenus encore ce soir, pas de la police mais d'une personne digne de foi, me laissent à penser qu'il y a pu y avoir cet aspect des choses.

J'appelle au calme, j'appelle les Elus à ne pas en rajouter, sur un évènement assez pénible. L'intéressé a tiré en l'air, je le confirme. Nous en avons eu confirmation sur les images vidéo. Des personnes ont pu se sentir menacées, quand il y a des tirs de kalachnikov ce n'est pas un évènement banal, il ne peut pas être mis sous l'éteignoir. Mais je n'en rajouterai pas non plus. L'enquête fera la lumière sur cet évènement isolé. J'espère que cela ne prendra pas d'autres proportions, j'espère que les informations en ma possession ne sont pas trop exactes, mais seule l'enquête pourra le déterminer.

Je ne peux pas en dire plus à ce stade, à part que mon inquiétude en tant que Maire était réelle, que la Directrice de l'école Borey a eu le bon réflexe car ses enfants auraient pu être en danger et ils ne l'ont pas été.

Cet évènement a alimenté beaucoup de rumeurs, beaucoup de non-sens, d'idioties sur les réseaux sociaux. Attention, faites la part des choses, n'écoutez pas ces réseaux, d'ailleurs je n'y vais pas. On m'a demandé pourquoi je ne réagissais pas aux commentaires formulés. Je ne réagis pas aux réseaux sociaux, je serais même pour l'interdiction d'une partie des réseaux sociaux, et l'Etat en prendra toute la mesure quand les adolescents de notre pays auront été détruits par eux.

Cet évènement montre les effets de certaines substances. Il y a des drames humains qui se jouent, qui font des dégâts dans notre société. Nous ne sommes pas à Marseille, mais par certains aspects les trafics en tous genres alimentent des chroniques peu agréables. Je ne suis pas l'auteur de ces trafics, je ne suis pas vendeur de kalachnikov, d'ailleurs je ne sais pas trop ce que c'est mais ça tire beaucoup de coups, dix-sept coups auraient été tirés en l'air.

Je suis désolé pour les personnes qui ont été inquiètes, notamment des jeunes femmes. Sur les terrasses ça a été un peu la panique. Mais l'évènement n'a pas dépassé les limites de l'Hôtel de Ville, même si les coups de feu ont été entendus à une certaine distance.

Je demande à la police de faire toute la lumière, j'espère qu'il n'y aura pas d'autres développements, j'appelle au calme, j'appelle à la dignité des uns et des autres, au respect, à ne pas enfler les polémiques, si possible, quoique les gens ont le droit de s'exprimer sur ce type de situation et le droit d'avoir une opinion.

Après avoir rendu hommage à la police, je n'ai pas disgressé avec la presse qui ne retient que l'aspect anxigène et médiatique. Les médias qui m'interrogeaient de toute part en ont fait peu mention, parce que le soutien à la police semble gêner dans notre pays. Moi je n'ai aucune gêne par rapport au soutien à la police. Je ne participe pas à ces campagnes médiatiques qui attaquent la police et qui mettent en lumière des évènements qui ont une certaine portée je le reconnais, mais il faut que les médias fassent aussi attention à ne pas faire ce que font les réseaux sociaux : des faits inexacts, mal rapportés, une alimentation des extrêmes. La police nationale était présente, on l'a beaucoup décriée, elle était là, a visionné les images vidéo deux fois de suite d'ailleurs pour avoir quelques précisions le lendemain. Je remercie Cédric EVAÏN de s'être collé à l'exercice en présence du Maire bien évidemment, les deux fois, parce que le Maire est mobilisable à chaque instant de la journée, de la nuit et quelles que soient les circonstances. Samedi, j'ai traversé la ville et après j'ai bu une bière en terrasse pour rassurer les habitants. Je comprends que des gens aient eu peur. Il ne faut pas banaliser l'évènement non plus.

J'espère qu'il n'y aura pas d'autres développements et demande à la police d'être encore plus attentive dans les jours qui viennent sur les circonstances de cette affaire. La police est redoutablement efficace, j'ai eu à faire à des gens attentifs, sérieux dans leur démarche, qui ne disent pas tout à n'importe qui, y compris au Maire ils ont une certaine retenue, parce qu'il y a des éléments que je n'ai pas à connaître. Ce qui est déterminant dans ce type d'affaires, ce sont les forces de police, le procureur, la justice qui fera son travail le moment venu. J'espère que

l'enquête se poursuivra avec tout le sérieux qui s'impose dans de telles circonstances. Mais je n'en doute pas. Merci de votre attention.

**Gilles LAZAR** : nous adoptons le même ton que vous, nous appelons au calme, Quentin et moi-même avons été sollicités par la presse au moment de cet événement et nous avons souhaité ne pas en rajouter. Vous l'avez souligné, la population du centre-ville et d'ailleurs était inquiète. Elle est encore inquiète. Je crois que ce débat mérite de pouvoir dire des choses et apaiser un peu la situation.

Ce qui nous choque le plus dans cette affaire, c'est la possibilité d'avoir des armes aussi facilement que ça a été le cas. Cela aurait pu être dramatique. Vous l'avez dit, qu'est-ce qu'il y a derrière ? Moi je fais confiance à la justice, et je souhaite que personne ne soit stigmatisé, encore moins les parents ou la famille de cette personne qui pourrait être responsable. Toujours est-il, ce qui nous a choqué, c'est que quand dans la presse ou à la télévision vous dites « ça a tiré en l'air », cela donne l'impression de diminuer la gravité de la situation. Or, c'était très grave.

**Le Maire** : c'était le cas, les tirs étaient en l'air.

**Gilles LAZAR** : c'était très grave et cela correspond à ce que nous ressentons à Héricourt depuis un certain temps. Nous alertons depuis de nombreux mois sur le fait que nous pensons que vous ne prenez pas en compte la situation telle qu'elle est. Je terminerai là-dessus : je ne veux pas être diviseur, mais la sécurité c'est trois piliers : la prévention, l'action de la police, la sanction. A Héricourt, je pense que ces trois piliers ne sont pas réunis.

**Fernand BURKHALTER** : avec une police municipale peut-être ?

**Gilles LAZAR** : ce n'est pas le débat.

**Fernand BURKHALTER** : vous n'en parlez plus et j'en suis très heureux. Depuis quelques semaines, j'observe que vous ne soutenez plus la création d'une police municipale.

**Gilles LAZAR** : mon intervention était quand même rassembleuse, et là vous commencez à nouveau à diviser.

**Le Maire** : je ne divise personne. J'ai entendu pendant six ans, j'ai lu dans la presse, un souhait de commissariat de plein exercice. Nous en avons un, c'est la circonscription interdépartementale de police d'Héricourt/Montbéliard, ça en gêne beaucoup. J'insiste, il y a 20 agents au minimum, qui prennent leur service à Héricourt, Evidemment, le commissariat de police Héricourt/Montbéliard a 200 agents, environ. En fait, on n'a jamais connu le chiffre réel, à force de nommer des agents on pense qu'ils sont 250, mais quand on lit les statistiques, ils sont plutôt 150, ce qui n'enlève rien au mérite des policiers qui sont sur le terrain. L'Etat nous abreuve de chiffres qui ne sont pas exacts, je le dis quand même. Il y a une gonflette des chiffres qui n'est pas acceptable, effectivement la sécurité mérite d'être renforcée, mais c'est le rôle de la police nationale.

Imaginez le Maire diligenter une enquête de police avec des agents municipaux...il faut une séparation des choses. J'ai toujours mis en garde vis-à-vis d'une police municipale, ne confondons pas les choses, la sécurité appartient à l'Etat. C'est son domaine et beaucoup de maires pensent comme moi, y compris des maires de grandes villes. Souvent, des amis à moi, dans ma sensibilité politique.

**Gilles LAZAR** : ce n'est pas le sujet. Nous avons souligné combien l'action de la police nationale a été utile, et on la remercie. La police municipale a un autre rôle. Elle est utile. Mais ce n'est pas le sujet aujourd'hui. Rassemblons-nous dans ce moment qui est très compliqué, en souhaitant comme vous que ce soit terminé.

**Fernand BURKHALTER** : j'imagine un policier municipal présent sur les lieux, sans arme, qu'est-ce qu'il fait ?

**Gilles LAZAR** : ce n'est pas le débat.

**Le Maire** : les policiers municipaux ne sont pas armés dans la plupart des villes. Ce sont donc des bâtons contre des kalachnikovs. Faites attention, c'est pour ça que je suis contre la police municipale. C'est pour cette unique raison. Je le dis et je le confirme, vous pensez que ce n'est pas le débat, mais un policier municipal présent sans arme, aurait pu être pris à partie. L'individu en question sortait à peine de prison, il a une certaine vindicte à l'égard

des forces d'autorité, sans décrier sa famille ou ses parents qui n'y sont pour rien les pauvres. Là-dessus je suis ferme.

Il ne faut pas dire que la police municipale n'est pas le débat. Je souhaite une police armée quand la sécurité des citoyens est en cause, alors que la police municipale n'est pas armée dans la plupart des villes. Donc, les policiers municipaux sont des proies...

**Gilles LAZAR** : demandons ensemble un commissariat de plein exercice...

**Le Maire** : nous avons un commissariat de plein exercice !

**Gilles LAZAR** : vous racontez des histoires. Nous demandons un réel commissariat de plein exercice.

**Le Maire** : non ce que vous voulez c'est une police municipale.

**Gilles LAZAR** : vous devriez être plus digne que ça dans ces moments-là.

**Le Maire** : mais je garde ma dignité, et je dis qu'un policier municipal aurait subi la vindicte d'une personne qui en avait contre l'autorité.

**Gilles LAZAR** : toutes les autres villes de Haute-Saône ont une police municipale.

**Le Maire** : durant un tel évènement, il vaut mieux ne pas en avoir une. Un policier présent dans ces circonstances aurait pu être une victime. D'ailleurs les communistes ne militent pas tous pour une police municipale.

**Anne-Marie BOUCHE** : je ne veux pas parler de ce qui est arrivé, tout a été dit. Je veux juste préciser, tous les soirs quand je sors de mes cours il y a des élèves qui se plaignent de jeunes en moto, qui font du wheeling sur le parking du 16 Juillet 1942 et sur la chaussée. D'ailleurs, Il y très souvent un gaillard qui n'est pas si jeune, qui n'a pas de casque, mais il porte toujours une cagoule. Il faudrait alerter la police pour qu'elle surveille.

**Fernand BURKHALTER** : oui ils font du rodéo urbain, c'est bien connu. On le dit à chaque GPO. La police se révèle un peu impuissante face au phénomène.

\* \* \* \* \*

Au titre des questions diverses, **Gilles LAZAR** demande à faire une intervention. **Le Maire** faire remarquer que normalement, ce sont des questions, pas des interventions.

**Gilles LAZAR** : je souhaite évoquer la situation du service d'addictologie à Héricourt, dont la fermeture a été confirmée au personnel par la direction de l'AHBFC et son directeur M. Alain PACQUIT, avec lequel j'ai eu un entretien très intéressant il y a deux jours. Cette annonce a provoqué indignation et inquiétude. Tout d'abord, auprès du personnel travaillant dans ce service, et auprès des patients présentant des problèmes d'addiction ainsi que leurs familles.

Ce service, ouvert il y a une vingtaine d'années sous l'impulsion de Jean-Pierre MICHEL, bénéficie d'une excellente réputation et a pris en charge des centaines de patients dépendants, notamment à l'alcool. Après la fermeture récente du service de psychiatrie générale dans le même établissement en février dernier, ce sont deux étages sur trois qui vont être fermés. Ne restera que le service de réhabilitation qui sera extrêmement fragilisé pour des raisons évidentes.

Ainsi, contrairement à ce que vous dites, M. BURKHALTER, nous risquons d'avoir sur notre commune un établissement de santé, fermé. Le personnel concerné sera réparti sur l'ensemble des autres établissements de l'AHBFC de l'aire urbaine, et les patients n'auront d'autres choix, puisque ce service d'addictologie est le seul sur le pôle métropolitain, que de se faire hospitaliser à Lure ou à St Rémy, à quand même 1H15 de route.

La raison avancée par la direction est le départ en retraite d'un praticien. Cet argument est un peu court, certes avec un addictologue en moins la situation est plus fragile. Mais il reste encore un médecin en poste qui aurait pu faire fonctionner le service aux côtés d'autres professionnels. Tout n'a pas été essayé, loin s'en faut. C'est ce que j'ai dit au directeur lors de sa venue. Ce genre d'argument, à savoir le manque de médecin, cela fait trente ans qu'on

l'entend et qu'il sert de prétexte à la fermeture d'établissements de soins. Et en trente ans on n'a rien changé. Notamment sur notre département et ce sont toujours les mêmes qui en subissent les conséquences : les patients. Il faut travailler à chercher d'autres solutions. On va demander aux patients de faire des dizaines de kms pour se soigner, pourquoi ne pas demander aussi aux médecins de se déplacer au sein de l'aire urbaine pour seconder les médecins traitants? L'attractivité de notre territoire c'est aussi l'offre de soins.

Dans l'échelle de la fragilité des spécialités, la psychiatrie et l'addictologie sont les plus grandes victimes de la casse de notre système de soins, alors que l'on constate tous les jours que les gens vont de plus en plus mal. Faut-il vous faire la liste des faits divers liés à des personnes qui vont très mal ?

Notre groupe constate une fois de plus, que les politiques menées depuis trente ans en matière de santé nous mènent dans le mur, et nous tenons à réaffirmer que nous sommes aux côtés des familles et des patients ainsi que des salariés qui vont se mobiliser. Nous sommes bien entendu solidaires avec eux. Nous demandons en outre à la direction l'AHBFC de revenir sur cette décision et de surseoir à la décision de fermeture du service d'addictologie qui est prévue le 12 juillet prochain, et de rechercher d'autres solutions permettant la poursuite de l'activité de ce service indispensable à la population de l'aire urbaine.

Puisque vous souhaitez que je pose une question : M. le Maire qu'allez-vous faire ?

**Le Maire** : je n'ai pas attendu votre intervention pour m'occuper de ce problème. Je m'en suis ouvert à l'adjointe aux affaires sociales, j'ai reçu récemment M. PACQUIT le directeur – M. REMOND, directeur délégué au CHS, ainsi que M. PICARD qui est le président après les événements qui ont secoué la vie de cette association ces derniers mois. Il est certain que les orientations actuelles de l'AHBFC, je ne les partage pas. C'est lié quand même à une situation médicale peut-être indépendante de ce service. Jean-Pierre MICHEL a créé cette unité, il a longtemps présidé l'association de Saint Rémy, Il semblerait que certains veulent faire machine arrière. Ils n'auront pas mon soutien ni celui de la Municipalité d'Héricourt. Je pense qu'il reste du travail à faire, qui plus est l'annonce qui a été faite est inexacte. C'est vrai que le service est fermé, mais il est toujours fermé de juillet à septembre depuis 3 ans.

Mon inquiétude, comme la vôtre, est réelle par rapport à l'évolution de ce service, par rapport aux propos qui m'ont été exprimés par les uns et les autres. Je serai très attentif à l'évolution de cet établissement, je ne laisserai pas faire n'importe quoi. On me dit que les médecins ne veulent pas faire 5 km, mais il y a beaucoup de médecins sur Héricourt dont M. LAZAR, dont M. ADAM. Il faut qu'ils s'impliquent aussi dans cet établissement. M. LAZAR est un peu juge et partie dans cette affaire, il travaille pour un 6/10<sup>ème</sup> dans l'établissement.

**Gilles LAZAR** : j'ai proposé mon aide, c'est pourquoi je dis qu'il y a des solutions.

**Le Maire** : je ne le savais pas, vous auriez dû m'en parler. J'interviendrai en votre faveur.

**Gilles LAZAR** : comme vous, je pense que les orientations de la AHBFC sont très inquiétantes.

**Le Maire** : je vous croyais retraité, je ne savais pas que vous travailliez dans cette association. Je vous aurais appuyé, parce que si vous préférez aller travailler ailleurs qu'à Héricourt c'est dommage.

**Gilles LAZAR** : j'ai même fait d'autres propositions.

**Le Maire** : j'appuierai votre proposition. Si M. ADAM a reçu des propositions en ce sens-là, même si c'est un opposant, cela ne me gêne pas du tout d'appuyer.

**Gilles LAZAR** : il y a d'autres professionnels qui travaillent dans l'addictologie, à qui on n'a pas proposé de s'investir. C'est pour cela que je pense qu'il y a un travail à faire.

**Le Maire** : je ne souhaitais pas trop communiquer sur ces questions d'addictologie car rien n'est avéré pour l'instant. Aucune décision n'est prise officiellement, M. PACQUIT me l'a confirmé. Mais je suis un peu méfiant. Je ne crois que ce que je vois. Les propos des uns et des autres me laissent à penser qu'il y a quand même un sujet important. J'avais été informé bien avant votre article dans la presse, j'avais déjà demandé des rendez-vous et je les ai obtenus. Je vais les réitérer.

Il faut être prudent quand même dans les annonces, ne pas dénigrer l'établissement, et surtout trouver les médecins pour faire survivre ce service. Le regroupement tous azimuts dans la psychiatrie n'est pas utile. Jean-Pierre MICHEL

avait fait une démarche totalement contraire, aujourd'hui on revient à la démarche initiale, je ne trouve pas que ce soit un bon propos.

Il demeure tout de même qu'il y a une crise du nombre de médecins que je reconnais. Si on me fait des propositions de service de médecins, je suis prêt à transmettre les candidatures et à les appuyer. J'ai un certain poids auprès de M. le Préfet, auprès l'Agence Régionale de Santé, je suis président du Pôle Métropolitain, je connais bien le Docteur PICARD qui préside cet établissement. Je ne suis pas très tranquille sur le sujet. Nous appuierons tous les médecins qui se présenteront. Nous ne les financerons pas, nous finançons la médecine libérale mais pas encore la médecine hospitalière. On pourrait à la limite, mais l'Etat ne m'a rien demandé.

Si on me le demandait, je suis prêt à mettre 50 000€ pour 6 mois, pour financer un médecin psychiatre. La proposition est faite, elle est dans le domaine public, si la presse peut la relayer qu'elle n'hésite pas à le faire. C'est une aide appréciable que je suis prêt à donner à l'association. Je consulterai, bien sûr, mon Conseil Municipal. Même si c'est M. LAZAR qui doit en bénéficier, cela ne me gêne pas.

**Gilles LAZAR** : je ne suis pas preneur d'argent, M. BURKHALTER. Je vois qu'on est en phase sur l'inquiétude par rapport à ce service. Nous pouvons donc parler d'une seule voix.

**Fernand BURKHALTER** : si vous vous ralliez à moi pourquoi pas ; mais je ne me rallierai jamais à vous, vous le savez.

**Gilles LAZAR** : pourtant l'union se fait à deux.

**Le Maire** : vous avez été le diviseur, maintenant il faut prouver vos qualités de rassembleur. Moi je suis prêt à rassembler tout le monde, sur mon nom et sur ma liste.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h00.



Le Maire

Burkhalter